

Mairie

Hôtel de ville
1, place de la République
31560 SAINT-LÉON

☎ 05 61 81 92 03 – Fax : 05 61 81 77 41

mairiedesaint-leon@wanadoo.fr

www.saintleon31.fr

Horaires d'ouverture

Lundi – Mardi – Mercredi – Jeudi – Vendredi :
8h – 12h / 14h – 17h00

Mr le Maire reçoit sur RDV

le mercredi et le samedi matin

*Mmes Mrs les adjoints reçoivent sur RDV le
vendredi après midi*

Agence postale Communale

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi : 8h – 12h

Groupe scolaire de Rouaix

Directrice : Mme DUCLOS

☎ 05 61 81 56 27

Cantine scolaire :

☎ 05 61 81 92 00

Marché de plein vent

Tous les lundis de 14h à 19h sur
la place du village

Terres du Lauragais

• Site du Moulin

Chemin du Gril

Développement économique et touristique

☎ 05 34 66 61 97

• Site de Nailloux

Rue de la république

(au dessus du bureau de Poste)

Service solidarité, Aide à domicile, Enfance
et Jeunesse

☎ 05 62 71 96 95

Déchetterie

Horaires d'ouverture

Mardi – Mercredi – Vendredi – Samedi

9h – 12h30 et 14h – 18h

☎ 05 62 18 31 22

ALSH et ALAE

Terres du Lauragais

☎ 05 62 71 96 95

Saint-Léon

☎ 05 61 27 72 88

Assistantes maternelles

BEGHIN Nathalie 05 61 27 74 97

BELINGUIER Marie-Claude 05 61 27 78 67

EBERHARD Martine 05 34 66 06 24
06 79 53 53 03

MAINGUET Valérie 05 81 97 11 76

MARTIN Cécilia 06 72 45 61 24

05 62 85 27 31

METOIS Christelle 06 07 18 16 55

MONSERAT Carine 06 32 24 63 04

MORICE LEMBERT Cyrielle 05 61 80 13 81

06 60 36 03 54

PISANO Rose Marie 05 34 66 32 39

ROMA Martine 05 61 81 93 03

SAFFON Josiane 05 62 71 07 04

Permanences PMI

• PMI Castanet Tolosan

68 Av Lauragais

31320 CASTANET

☎ 05 62 71 91 80

Tous les jours de 9h à 17h

• PMI Montgiscard

Place de l'église

31450 MONTGISCARD

☎ 05 61 81 90 10

Tous les lundi matin

Puéricultrice

Mme BRUNET

05 62 71 94 40

christelle.brunet@cd31.fr

Relais Assisantes Maternelles de Saint Léon

- Semaines impaires :
- tous les lundis matin
- Semaines paires :
- tous les vendredis matin « atelier
lecture »

☎ 06 69 69 55 26

Pharmacie de garde

Un service « **RESOGARDES** » a été mis en
place par le syndicat des pharmaciens de Haute
Garonne, il vous suffit de composer le **3237**
pour connaître la pharmacie de garde de votre
secteur.

ALLO DOCTEUR

Un service médical de garde est à votre
écoute pour vous apporter une réponse
médicale adaptée à vos besoins 3699.

A partir de 20 h et toutes les nuits, WE et
jours fériés

Maison des Services et de l'Emploi

Ce service est destiné aux demandeurs
d'emploi, aux salariés, aux entreprises,
aux étudiants/scolaire.

• MSE (dans les locaux de la Mairie)

Rue de la république

31560 Nailloux

☎ 05 34 66 91 64

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi : 13h30 – 17h

Vendredi : 9h – 13h

Tous les derniers samedis du mois de
9h30 à 12h30

Gendarmerie de Nailloux

05 34 66 70 10
Urgences 17



Bulletin Municipal n°47

Madame, Monsieur, chers amis Saint-Léonnais,

Je vous remercie d'être venu nombreux malgré le froid pour assister à notre traditionnelle galette du Nouvel An. Ce moment de retrouvailles et de convivialité permet à chacun d'entre nous d'échanger sur l'actualité du jour, de la famille ou des voisins et de se connaître pour les nouveaux arrivants. Mais dans un premier temps je souhaiterais évoquer la loi NOTRE, Nouvelle Organisation du Territoire de la République, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017 qui apporte des changements dans le fonctionnement local.

Le regroupement des 3 intercommunalités, Co.Laur.Sud, Cap Lauragais et Cœur Lauragais représentent désormais 58 communes de 38500 habitants, sera représentée par 83 conseillers communautaires réunis le 30 janvier pour élire leur nouveau Président et Vices Présidents. Cette nouvelle configuration n'entraîne pas de modification pour les services à la personne, petite enfance, ramassage des ordures ménagères, etc. Pas de changement si ce n'est à terme, un regroupement de certains services administratifs à Villefranche, siège de la nouvelle entité.

Autre changement dans le cadre de la loi NOTRE, la fusion des 3 syndicats d'eau : le SPPE pour la production SIECHA et SIERGA pour la distribution, regroupés à compter du 1^{er} janvier sous une seule entité le SPEHA (Service Public de l'Eau Hers Ariège) dont le Conseil Communautaire se réunit le mardi 10 janvier pour élire son Président et Vice-Président. Je ne manquerai pas de vous tenir informés du suivi et de la mise en place de ces nouvelles structures.

Revenons à Saint-Léon pour porter à votre connaissance son état civil : 20 naissances, 2 mariages et 3 décès. Une pensée pour ceux qui nous ont quittés en 2016 et bienvenue aux petits bouts de choux qui vont dans 3 ans retrouver les bancs de l'école.

Mais c'est aussi quelques chiffres pour les réalisations 2016 :

- le PLU pour un montant de 8 010 euros et nous avons bénéficié de la dotation globale d'équipement avec, en plus la révision du Schéma Directeur d'assainissement,
- le plateau ralentisseur du cœur du village nous a coûté 10 198 euros subventionné à hauteur de 50% dans le cadre des amendes de Police,
- travaux chemin du Ribal pour 6 648 euros pour permettre la viabilisation de 2 terrains et le parcours sportif initié par l'école à hauteur de 4 541 euros, les 2, non subventionnés,
- le local pétanque pour 10 892 euros et la toiture du Foyer rural 11 730 euros, pour ces 2 investissements, nous avons bénéficié d'une subvention du 40 % du Conseil Départemental.

Pour 2017, nous prévoyons :

- l'extension du carillon qui reste à chiffrer dans son ensemble,
- la réalisation du parcours sportif financé en 2016 comme énoncé précédemment,
- la rénovation de l'ancienne classe de Caussidières,
- la rénovation de la salle du Foyer Rural,
- la pose de 2 ralentisseurs pour remplacer les ralentisseurs amovibles qui pourront être réutilisés sur d'autres voiries communales,
- un 2^{ème} radar qui permettra, nous l'espérons tous, aux véhicules de ralentir.

Le vote du PLU aura lieu dans les prochains mois et cette décision nous permet d'organiser le foncier de notre commune. Nous avons su anticiper cette décision et éviter ainsi un PLU. car les intercommunalités ont la compétence urbanisme depuis le 1^{er} janvier. En 2017, nous allons procéder à l'étude d'un atelier municipal et à son financement. Vous pouvez prendre connaissance de toutes ces informations sur la vie de notre commune à la lecture du bulletin municipal ou en vous connectant sur le site Internet de la mairie.

Je remercie les membres du Conseil Municipal et les membres du CCAS ainsi que le personnel communal, les associations, les commerçants sans oublier les enseignants de notre école publique et les animateurs de la petite enfance qui participent au bien vivre ensemble à Saint-Léon.

A toutes et à tous j'adresse mes meilleurs vœux pour 2017 et surtout une bonne santé pour mener à bien tous vos projets.

Le Maire, Jean-Claude LANDET

Directeur de la Publication : Jean-Claude LANDET - Maire
Rédaction, maquette, photos : Commission communication

• **ETAT CIVIL**

NAISSANCES	
BEN LAHBIB Walid	02/01/2016
LAMBALLE Yann	13/01/2016
LEBRETON Mila	12/02/2016
BOURDET Jade	18/03/2016
SARLABOUS Iris	20/04/2016
TICHANE Clémence	12/05/2016
REYNES CANEVESE Gabin	23/05/2016
PREVOT Paul	02/06/2016
FRUCHET Romane	31/07/2016
BOUZHINAC Romain	12/08/2016
SHELL Eden	22/08/2016
CASENAVE Eléna	02/09/2016
DEBAT Laura	04/09/2016
DE ROSSI Lucas	05/09/2016
GIOVANELLI Félix	06/09/2016
BEN Mathis	12/09/2016
FACCHIN BEAUPUY Typhaine	13/09/2016
VETTES Lou	09/10/2016
LAMOUREUX Antonin	23/12/2016
TRITSCHLER Milo	31/12/2016
MARIAGES	
MARTIN Cécilia & BRANDOLIN Éric	04/06/2016
FANJEAU Magali & MARTY Pascal	03/09/2016
DECES	
MARTY Auguste	04/02/2016
HOUSSET Muriel	14/04/2016
VALES Vve DERS Marie-Jeanne	28/11/2016

• VIE DE LA COMMUNE

➤ Médaille d'honneur :



Gérard Demay, responsable des services techniques s'est vu remettre la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale par Mr le Maire Jean-Claude Landet. Devant un nombreux public, Mr Demay, titularisé le 2 mai 1996 après deux ans de contrat de travail, a reçu le diplôme d'honneur et la médaille d'argent en récompense de son dévouement au service de la collectivité. « Responsable, avec son collègue Christopher Bares, de l'entretien des espaces verts et de la maintenance des locaux, Gérard œuvre depuis vingt-deux ans avec tout le sérieux, le dévouement et la gentillesse qu'on lui connaît, au bénéfice de nos concitoyens » a exposé le maire, déchaînant une salve d'applaudissement et de félicitations bien mérités.

➤ Carillon de l'église Saint-Jacques :



Notre commune et particulièrement notre école ont eu la joie et la fierté de remporter le grand prix du concours « J'aime mon Patrimoine » avec, à la clé, un chèque de 6 000.euros.

La cérémonie de remise du grand prix organisé par la Fondation Culture et Diversité, la Fondation du Patrimoine, le soutien de Fimalac et du Petit Léonard et sous l'égide de l'Education Nationale a eu lieu le 21 juin 2016 à la mairie de Saint-Léon.

Les élèves de CE2 et CM1 de notre école ont été récompensés pour leur projet pédagogique en vue de soutenir la restauration d'un élément du patrimoine de notre commune, à savoir le carillon de l'église.

Nous remercions particulièrement l'association « Carillons en Pays d'Oc », Mrs René Roques et Maël Proudhom de l'Ecole de Musique de Saint-Léon, initiateurs et acteurs engagés de ce grand projet de restauration.

Vous pouvez trouver les détails, documents et photos de cette journée, sur notre site internet : rubrique « accueil » - Ca s'est passé à Saint-Léon, - article « j'aime mon patrimoine ».

➤ PLU - Plan Local d'Urbanisme :

Une réunion publique de concertation s'est tenue le 25 février 2016 en présence de Mr Landet, maire de St-Léon, Mr Pount-Biset, 2^{ème} adjoint, Mme Servat, urbaniste du Cabinet PAYSAGES et d'une soixantaine de concitoyens.

Au cours de cette réunion, une présentation du PADD (projet d'aménagement durable) a été faite :

- développement de la commune à l'ouest du bourg,
- augmentation d'un tiers de la taille actuelle du hameau de Caussidières,
- création de zones d'activité.

L'assistance a posée diverses questions concernant :

- définition et explication du PETR (pôles d'équilibres territoriaux et ruraux),
- mise en place d'un réseau de circulations douces,
- objectif du SCOT (schéma de cohérence territoriale) en matière d'emploi,
- réseau d'assainissement,
- habitat collectif, habitat social etc.

Le Cabinet d'urbanisme a pris soin de répondre à toutes ces interrogations et nous vous rappelons que le compte rendu de cette réunion ainsi que les documents du PADD sont consultables en mairie aux jours et heures d'ouverture.

➤ Restauration scolaire :

Compte tenu du nombre grandissant d'enfants mangeant à la cantine scolaire, il devenait très difficile de maintenir un service de qualité sans impacter de manière importante le budget des familles dont les enfants fréquentent la cantine et des Saint-Léonnais dans leur ensemble.

C'est pourquoi, en juin dernier, une consultation relative à la fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire a été lancée. Après examen des offres et dégustation à l'aveugle de repas test, le conseil municipal, en date du 28 juillet dernier, a validé l'offre de la société ANSAMBLE.

C'est donc, dès le 1^{er} septembre 2016, jour de la rentrée, que la fourniture des repas est assurée par ce prestataire et ce pour une durée d'un an, renouvelable.

De plus, indépendamment du changement du mode restauration, le conseil municipal a, lors de cette même séance, décidé de fixer le prix du repas à la cantine scolaire à 2.50 €, à compter du 1^{er} septembre 2016, sur proposition de la commission école et des 2 délégations de parents d'élèves.

➤ Travaux :

Réception travaux du Foyer rural de Caussidières et du local Pétanque

Samedi 18 Juin 2016, le Conseil municipal accompagné des membres des associations pétanque et comité des fêtes de Caussidières ont été conviés à la réception des travaux au Foyer rural de Caussidières et au local pétanque au boulodrome de St Léon. Deux belles réalisations qui agrémentent le village pour le bonheur de la population.



Enfouissement du réseau électrique

La Société ERDF procède à des travaux d'enfouissement du réseau électrique moyenne tension, qui traverse notre commune d'est en ouest. Ces travaux consistent au creusement d'une tranchée, précédé de sondages aux intersections avec les réseaux existants, sur le bas-côté ou en bordure des chemins et rues de la commune. Vous trouverez la liste des voies concernées en mairie.

Pose d'une chicane de ralentissement

A la demande des riverains de la rue des Pyrénées dans le lotissement En Souleilla, une chicane de ralentissement des véhicules a été posée par les employés communaux, à hauteur de l'intersection avec l'impasse du Souleilla, afin de sécuriser cette rue.

Sécurisation du passage piéton

Afin de sécuriser le passage piéton situé dans le centre du bourg, il a été demandé aux services de la voirie du Conseil Départemental, la mise en sécurité de celui-ci. Les coussins berlinois protégeant ce passage ont été enlevés et il a été créé un passage piéton surélevé avec agrandissement du trottoir côté platane.

Emplacement réservé n°15 : acquisition de parcelles

Suite à l'acquisition des parcelles constitutives de l'emplacement réservé n°15 appartenant d'une superficie approximative de 400 m², il a été créé une voirie provisoire permettant l'accès à ces parcelles en continuité de la rue du Ribal, située dans le lotissement « Les Jardins du Soleil ».

➤ CCAS :

Assiette gourmande, cassolette de poisson, magret de canard et son assortiment forestier..., c'est un menu de fête digne d'un réveillon qui a régalé les aînés du village à l'occasion du traditionnel repas de Noël offert par le centre communal d'action sociale (CCAS).

Quelque quatre-vingts joyeux convives avaient répondu présents à cette invitation de la municipalité, ce dimanche 18 décembre à midi, à la salle du foyer rural. Ils ont partagé avec beaucoup de plaisir ces agapes festives, accompagnées de quelques heures de retrouvailles bien sympathiques, dans une ambiance amicale et détendue.



➤ Ma commune, Ma santé

Grâce à la mise en place du dispositif « Ma Commune Ma Santé », en partenariat avec l'Association ACTIOM, notre commune peut désormais faire bénéficier ses administrés et ses agents d'une complémentaire santé négociée et mutualisée, à moindre coût et accessible à tous.

Elaborée pour améliorer l'accès aux soins et générer du gain en pouvoir d'achat, cette mutuelle négociée a pour but de favoriser le retour dans le système de soins pour certains et d'alléger le coût des cotisations pour beaucoup d'autres.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter ACTIOM au 05 64 10 00 48

➤ Groupe Scolaire de Rouaix

Cette année scolaire a commencé avec un effectif de 173 élèves, répartis sur 7 classes : 3 classes de maternelle et 4 classes d'élémentaire. L'école a accueilli une nouvelle collègue, puisque Muriel Parès a pris ses fonctions dans un autre établissement.

Après une fête de Noël très conviviale, à laquelle de nombreux parents ont l'habitude de participer, élèves et enseignants ont retrouvé les bancs de l'école pour la nouvelle année 2017



Pour la rentrée de septembre 2017, les parents peuvent dès maintenant procéder à l'inscription de leurs enfants nés en 2014. Pour cela, ils doivent se présenter à la mairie et justifier de leur domicile sur la commune. Pour une meilleure gestion des arrivées de nouveaux élèves, il est souhaitable de ne pas attendre le dernier moment pour les inscriptions car les enseignants préparent dès le mois de mai la future rentrée.

Cathy Duclos – Directrice du Groupe Scolaire de Rouaix – 05 61 81 56 27

➤ Commémorations



Les cérémonies de la FNACA et du 11 novembre ont été commémorées à Saint-Léon et Caussidières avec la participation d'une dizaine de musiciens de l'Ecole de Musique. Une gerbe du souvenir a été déposée au pied du Monument du Souvenir à Caussidières., les participants se sont ensuite rendus à Saint-Léon. A la fin de ces manifestations, les participants ont été invités à partager un moment de convivialité à la salle du Conseil Municipal.

• VIVRE ENSEMBLE

➤ Limitation de vitesse et de circulation

→ A la demande des riverains de la rue des Pyrénées, dans le lotissement En Souleilla, des structures routières de type chicane, au niveau des numéros 7 et 9 de la rue des Pyrénées, ont été mises en place en instaurant une circulation sur une voie unique pour sécuriser et limiter la vitesse.

La circulation des véhicules est limitée à 30km/h entre les numéros de voirie 6 et 19 de la rue des Pyrénées.

→ Pour des raisons de sécurité, un arrêté portant limitation de vitesse à 30km/h a été pris pour tous les véhicules à moteur, y compris les cyclomoteurs sur les voies d'accès suivantes :

- rue des Ecoles – dans son intégralité,
- rue du Pastel – dans son intégralité,
- chemin du Moulin – de la rue de la Forge à l'intersection de la rue du Pastel.

➤ Stationnement gênant

Suite à l'incivilité de certains usagers, notamment rue des Ecoles, nous vous rappelons quelques dispositions tirées du Code de la Route relatives à l'arrêt ou stationnement dangereux.

Article R417-9

... tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers.

... tout arrêt ou stationnement dangereux est puni de l'amende prévue pour les contraventions de quatrième classe.

Article R417-10

... est considéré comme gênant la circulation publique, l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons.

➤ Nos amis les bêtes

Un arrêté municipal en date du 21/06/2002 réglemente la divagation des animaux sur le territoire communal et nous vous rappelons que, pour ***tout animal domestique errant*** sur la commune, il sera fait appel à la ***fourrière***.

D'autre part, ***les aboiements d'un chien, s'ils sont excessifs de jour comme de nuit***, peuvent être considérés comme des troubles anormaux de voisinage et le propriétaire du chien peut être déclaré responsable des troubles causés.

➤ Bruits de voisinage

Nous vous rappelons qu'un arrêté préfectoral réglemente les bruits de voisinage, entre autres les bruits liés à des travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers. Ceux-ci ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h à 2h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.

• VIE PRATIQUE

➤ Démarchages téléphoniques

Vous en avez assez de recevoir des appels commerciaux sur votre téléphone fixe ou votre mobile ? Pour y mettre fin, il vous suffit d'inscrire votre numéro sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique du site bloctel.gouv.fr. Les centres d'appels et les entreprises commerciales implantés en France ont l'obligation de s'y référer sous peine d'amende. Si vous êtes victimes de messages vocaux ou de Sms indésirables, vous pouvez signaler ces abus sur le site 33700.fr

Pour en savoir plus : www.bloctel.gouv.fr

➤ Nouveaux jours de collecte des OM

Jours de collecte	Ordures ménagères <i>container vert</i>	Collecte sélective <i>container jaune</i>
Lundi	X	
Mardi		X
Jeudi	X	

Des sacs pour le tri sélectif sont à disposition en mairie et 4 « Récup verre » sont mis en place sur St Léon et Caussidières.

Il est rappelé qu'il n'existe pas de service de collecte des encombrants et déchets verts sur la commune mais que le dépôt à la déchetterie est gratuit pour les habitants de la commune (Pour votre première visite, se munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité).

Ambassadrice du Tri : Mme Delphine Cigliana - 05 62 18 31 22

➤ Téléassistance 31

Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, le Conseil Départemental de la Haute Garonne met à leur disposition un service gratuit de téléassistance.

Les conditions préalables :

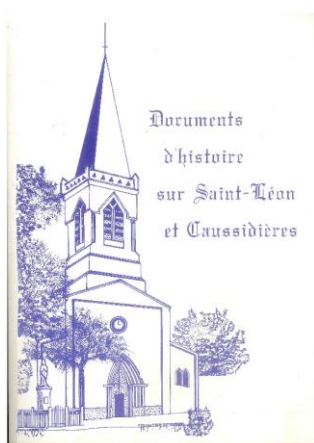
- avoir plus de 70ans,
- être bénéficiaire de l'APA, ou,
- être bénéficiaire de PCH, ou
- avoir un taux d'invalidité de 80% et plus, ou
- être dans une situation de particulière fragilité.

C'est un service gratuit pour l'usager, pris en charge intégralement par le Conseil Départemental.

Au domicile, un transmetteur est installé et une télécommande ultralégère vous est remise, à la moindre pression de celle-ci, cela permet d'alerter à distance la centrale d'écoute qui déclenche alors la chaîne de solidarité.

Un coupon de demande est à votre disposition en mairie.

➤ Notre patrimoine



Nous vous rappelons que ce livre de documents d'histoire sur Saint-Léon et Caussidières, rassemblés par Monsieur Jean Odol, est en vente au bureau d'accueil de la mairie au prix de 20 €

➤ Cambriolages – vigilance

Certains de nos concitoyens, comme dans d'autres communes aux alentours, ont été au cours de l'été ou durant les fêtes de fin d'année, victimes de cambriolage.

Au quotidien :

PROTEGEZ LES ACCES, équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur,

SOYEZ PREVOYANT, photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et d'indemnisation faite par votre assurance.

SOYEZ VIGILANT, changez les serrures de votre domicile si vous venez d'emménager ou si vous venez de perdre vos clés. Fermez à double tour, même si vous êtes chez vous. Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-

vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs de réclament.

AVANT DE PARTIR EN VACANCES, informez votre entourage de votre départ, faites relever votre courrier par une personne de confiance. Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio. Vous pouvez également signaler vos dates d'absences à la gendarmerie.

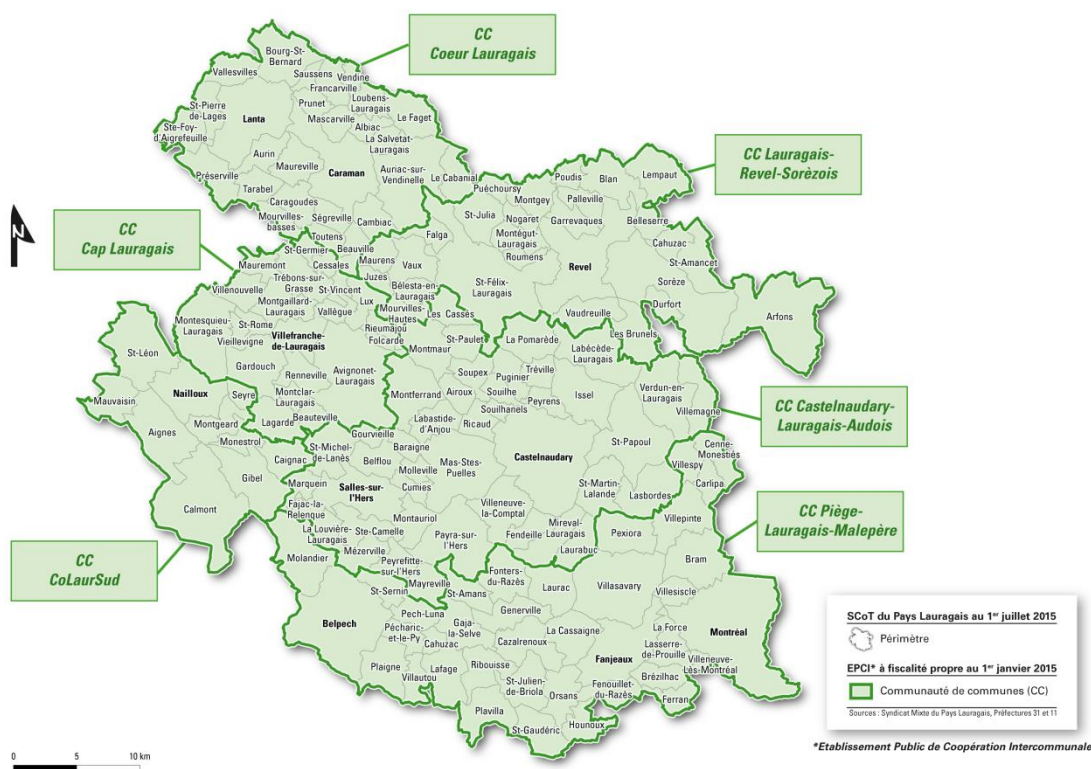
Et enfin, n'hésitez pas à signaler tout comportement ou véhicule suspect à la gendarmerie de Nailloux au 05 34 66 70 10

• INTERCOMMUNALITE – Co.Laur.sud → Terres du Lauragais

➤ Fusion des intercommunalités

La loi NOTRE, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017 implique des regroupements de communautés de communes, Co.Laur.Sud, Cap Lauragais et Cœur Lauragais. la nouvelle entité « Terres du Lauragais » représente 58 communes et 38 500 habitants avec un siège administratif à Villefranche de Lauragais, Caraman et Nailloux concernant les services de proximité liées à la personne et essentiellement la petite enfance, l'enfance jeunesse, les personnes âgées et le ramassage des ordures ménagères pour l'essentiel.

Notre commune sera représentée par 2 conseillers communautaires désignés par le Conseil Municipal, Mr LANDET Jean-Claude et Mr POUNT-BISET Pierre.



La nouvelle organisation du bureau exécutif, suite aux élections du 30 janvier 2017, est la suivante :

Président : Christian Portet, maire de Calmont,

1^{er} vice-président : Gilbert Hébrard, maire de Vendine, en charge de l'administration générale aménagement du territoire,

2^{ème} vice-président : Olivier Guerra, maire de Gardouch, en charge du développement économique,

3^{ème} vice-président : Pierre Izard, conseiller municipal à Villefranche de Lauragais, en charge de la transition énergétique,

4^{ème} vice-président : Bernard Barjou, adjoint au maire de Villefranche de Lauragais, en charge des finances et des marchés publics,

5^{ème} vice-présidente : Laurence Klein, maire de Saint-Pierre de Lages, en charge de la petite enfance et des relais d'assistantes maternelles,

6^{ème} vice-président : Jean-Pierre Houlié, maire de Ségreville, en charge de l'environnement et des déchets ménagers,

7^{ème} vice-présidente : Marie-Claire Garofalo, maire de Montgeard, en charge du développement touristique,

8^{ème} vice-président : Jean-François Pages, maire d'Avignonet-Lauragais, en charge de la culture et de la communication,

9^{ème} vice-présidente : Sophie Adroit, adjointe au maire de Cambiac, en charge de l'urbanisme et de l'équilibre du territoire,
 10^{ème} vice-président : Jean-Clément Cassan, maire de Caraman en charge de l'enfance, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,
 11^{ème} vice-présidente : Francette Nono, adjointe au maire de Renneville, en charge du patrimoine, des espaces verts et des chemins de randonnée,
 12^{ème} vice-président : Marc Mengaud, maire de Lanta, en charge de la voirie et des transports,
 13^{ème} vice-présidente : Michèle Touzelet, adjointe au maire de Ste Foy d'Aigrefeuille, en charge des services à la personne,
 14^{ème} vice-président : Jean-Claude Landet, maire de St-Léon, en charge des lacs, rivières et zones humides.

➤ Fusion des syndicats de l'eau

Concernant l'eau, le regroupement de 3 syndicats, le SPPE pour la production, le SIECHA et le SIERGA pour la distribution ont une nouvelle entité le SPEHA (Service Public de l'Eau Hers Ariège). Ce nouveau syndicat regroupe 45 communes pour 16 636 abonnés et les élections du nouveau bureau se sont déroulées au siège de Montgeard le 10 janvier 2017 :

Président, Jean-Claude Landet, Maire de Saint-Léon

1^{er} Vice-Président, Jean-Louis Rémy, Maire de Cintegabelle

2^{ème} Vice-Président, Alain Maran, délégué de la commune de Mauressac,

3^{ème} Vice-Président, Marielle Peiro, maire de Lagarde.

Avec un nouveau DGS en la personne de Jean Pierre Azalbert ce syndicat représente une totale autonomie, production, distribution, entretien des réseaux et fonctionnement.

Tél. : 05 34 66 71 20

Tél. (WE astreinte) : 05 61 81 30 76

• **Le Petit Journal des Associations**

➤ TEMPS LIBRE

L'association « Temps Libre » s'est réunie pour fêter Noël autour d'un repas très convivial. Chaque adhérente avait troqué soit ses pinceaux, soit ses aiguilles pour nous montrer ses talents de cordon bleu, ce fut une agréable journée. Pour cette saison 2016/2017, nous sommes dans la phase création en vue d'une exposition.

Nous rappelons les diverses activités du club :

 Peinture	Lundi de 14 h à 17 h
 Scrabble	Mardi de 14 h à 17 h
 Patchwork	Jeudi de 10 h à 17 h

N'hésitez pas à nous rejoindre vous serez accueilli dans une ambiance chaleureuse !



L'école de musique de Saint Léon

Une expérience de plus de 50 ans

Affiliée à la Fédération des sociétés musicales de Haute Garonne,
l'association est animée par René **Roques**, Maël **Proudom** et Barbara **Blaser**.



Grâce à M. **Roques** et à Maël **Proudom**, l'association musicale a proposé des activités d'éveil et d'apprentissage de la musique à des enfants assidus et passionnés. Les stages d'harmonie et d'harmonissimo reflètent l'intérêt de nos jeunes et moins jeunes musiciens à participer et à nous faire partager leur passion et leurs progrès lors des concerts.



Barbara **Blaser** s'est associée à l'équipe pour donner des cours de chant.

Pour tout renseignement : Monsieur René Roques au 06 62 91 75 64

Les cours de carillon organisés par Maël se poursuivent. Le travail de Maël a été récompensé par la fondation du patrimoine lors du concours « **J'aime mon patrimoine !** »,

Organisé par la Fondation Culture & Diversité et la Fondation du patrimoine, avec le soutien de Fimalac, mécène fondateur de la Fondation du patrimoine. la classes de CM1 de Saint Léon gérée par Cathy Duclos, leur institutrice, a été sélectionnée par le jury, qui a souhaité récompenser l'implication des élèves dans leur projet de restauration du patrimoine.

Placé sous le haut patronage du Ministère de l'Éducation nationale, le concours « J'aime mon patrimoine ! » est avant tout un outil de sensibilisation des enfants au patrimoine, à travers un projet pédagogique en lien avec le programme scolaire, mené et accompagné par les professeurs des écoles volontaires. Chaque année, trois prix sont décernés : le Grand Prix et les deux Mentions spéciales.

► **Grand Prix | l'école de Saint-Léon (Haute-Garonne)** : la classe de CM1 (25 élèves) lauréate a choisi de monter un projet pédagogique autour du carillon de son église. Le jury a été séduit par l'originalité de l'objet patrimonial et l'investissement des élèves, dont certains se sont inscrits depuis au cours de carillon de l'école de musique et ont passé les examens du conservatoire de Pamiers avec succès ! Le prix de **6 000€** va permettre de mener à bien la restauration du carillon qui se verra doté de deux nouvelles cloches.



Le projet de carillon suit son cours à Saint-Léon via l'association «Carillons en Pays d'Oc», avec des temps forts. Le 6 novembre en l'église Saint-Paul d'Auterive, a eu lieu un concert d'harmonium d'art dont la particularité, outre la qualité rare de l'instrument et de l'instrumentiste, est d'être donné au profit du projet d'agrandissement du carillon de Saint Léon. Un concert caritatif animé par Olivier Schmitt, musicologue, compositeur, organiste et harmoniumiste lorrain a présenté des œuvres de Boëllmann, Franck, Guilmant, Karg-Elert, Lefébure-Wély et d'Olivier Schmitt lui-même, sur un harmonium d'art qu'il a acquis en 2010.



Si vous souhaitez faire évoluer le patrimoine Saint Léonnais, et faire graver une cloche à votre nom pour la mettre dans le clocher et le faire chanter grâce au carillon vous pouvez participer à la souscription publique (les dons sont toujours déductibles des impôts à hauteur de 66%) qui a déjà rapporté plus de 3000 euros.



Pour tout renseignement : mael.proudom@laposte.net

➤ Cie C'était demain



La Cie C'était demain est née en décembre 2013, à l'initiative de Juliette Damiens et de Justine T.Annezo, elle a pour vocation la création théâtrale. Partie prenante d'un théâtre engagé, dans le corps, la parole et le cœur, elle s'articule autour de la création collective d'un théâtre pluridisciplinaire. Cette association a l'envie de défendre des idées, de rêver et de faire rêver. Notre siège social est situé dans la commune de Saint-Léon. C'est pourquoi, nous nous investissons sur le territoire du Lauragais, par la diffusion de nos spectacles mais aussi par la mise en place de projets culturels et/ou pédagogiques avec les municipalités environnantes et les riverains.

Par ailleurs, la **Cie C'était demain** défend l'idée que le théâtre passe par la transmission : la transmission d'une pensée, d'un message dans un spectacle ; mais aussi la transmission de la pratique artistique. Ainsi, elle propose des ateliers et des stages au sein de la compagnie ou dans des structures scolaires, sociales, hospitalières, etc, et s'inscrit dans une démarche associant pédagogie et spectacle vivant.

Aujourd'hui, la **Cie C'était demain** est très heureuse de pouvoir vous souhaiter tous ces vœux pour cette nouvelle année qui commence.... Sur les chapeaux de roues !

En effet, le spectacle [Résistantes!](#) reprend sa route...

Première création de la compagnie, cette pièce de théâtre prend le point de vue de la femme pour raconter la Résistance. Parce que les femmes ont, pour la majorité, résisté avec beaucoup de discrétion et d'humilité, dans la continuité de leur quotidien, et qu'elles sont souvent retournées, silencieuses, dans l'ombre des hommes après la guerre ; il nous a semblé important de mettre en lumière leur parcours et leur regard sur cette période. On a trop facilement oublié, à la Capitulation allemande, que les femmes n'avaient pas été de simples spectatrices, mais des actrices majeures, de la Victoire.

Vous nous retrouverez dans les collèges du département dans le cadre du Parcours Laïque et Citoyen, mais aussi dans la Programmation d'Hiver du Conseil Départemental :

- * 03/02 : Collège André Malraux, Ramonville
- * 23/02 : Collège Le Plantaurel, Cazères
- * 24/02 : Tout public à Cazères
- * 25/02 : Tout public à Marignac
- * 28/02 : Collège Le Grand Selve, Grenade
- * 02/03 : Collège Germaine Tillion, Aussone
- * 30/03 : Collège Condorcet, Nailloux
- * 29/04 : Tout public à Villaudric

En février, c'est l'occasion de faire découvrir à vos enfants la pratique théâtrale : cultiver leur imagination, les mettre en confiance face à un public et sur un plateau. Nous continuons, en effet, les [stages d'initiation](#) (à partir de 7 ans), du **6 au 10 février** et du **10 au 14 avril** à Saint Léon ; à l'issue desquels les enfants présentent leur travail nous parlant d'aujourd'hui, nous racontant leurs rêves et leurs envies. Laissons entendre leur voix d'avenir lumineux...

Mais 2017 rime aussi... avec nouvelles envies !

Nous nous lançons dans la création d'une lecture musicale, formule vagabonde, autour du livre de Charlotte Delbo *Le convoi du 24 janvier* qui témoigne de 230 femmes déportées à Auschwitz.

Mais ce n'est pas tout.... une nouvelle écriture commence à poindre son nez : *Saison(s) Irlandaise(s)*.

Pour nous soutenir, vous pouvez bien-sûr adhérer à l'association.

Au plaisir de vous voir cette année !

<http://ciecetaidemain.blogspot.fr/>

cie.cetaidemain@gmail.fr



L'association vous propose trois rencontres hebdomadaires :

- **Le lundi de 11h00 à 12h00 au dojo gym douce**
- **Le mercredi de 9h15 à 10h15 au dojo gym douce**
- **Le mercredi de 20h à 21h15 gym de renforcement musculaire et cardio au foyer rural à St-Léon**

Les séances de gymnastique sont animées par Brigitte pour favoriser l'amélioration de votre santé et de votre condition physique avec des activités respiratoires, du renforcement musculaire et cardio, de la souplesse, de la coordination et de l'équilibre. Bonne humeur assurée

Brigitte gym.sante@free.fr
Sophie 06.1239.27.55 Valérie
05.61.54.01.85

Adhésion annuelle 85€ accès aux 3 cours à partir de 16 ans



Retrouver toutes les informations
sur le site internet
associationdetenteetbienetre.jimdo.com
ou nous contacter sur l'adresse mail
assoc.detenteetbienetre@gmail.com

AGENDA 2017

MERCREDI 25 JANVIER 2017 ASSEMBLEE GENERALE

SAMEDI 4 MARS SORTIE CALICEO THALASSO

SAMEDI 22 AVRIL ATELIER CUISINE

SAMEDI 10 JUIN 2017 JARDINS DES MARTELS + PIQUE NIQUE

DIMANCHE 25 JUIN 2017 VIDE GRENIER

LUNDI 26 JUIN ET MERCREDI 28 JUIN 2017 PORTES OUVERTES



Vide -Grenier





Association « Passion Trail Lauragais »

Le « trail », c'est le plaisir de courir dans la nature, c'est la grande joie d'échapper au goudron et bitume autant que possible, c'est la chance de croiser un chevreuil, de voir un lièvre ou de poursuivre les faisans.

Passion Trail Lauragais, c'est d'abord le plaisir de se retrouver, quelle que soit la météo, tous les dimanches matin, de ne pas courir seul mais avec un groupe sympa et motivant.

C'est le plaisir de se laisser guider à la découverte de nouveaux chemins, de s'offrir un moment à soi, de progresser dans sa pratique jusqu'à même « se laisser entraîner » à participer à des courses longues, qui relèvent du défi, mais combien mythiques...



A Saint Léon, nous profitons de plusieurs dizaines de kilomètres de sentiers magnifiques sur les coteaux tout autour du village, avec une superbe vue sur les Pyrénées quand elles sont dégagées. A proximité, nous fréquentons assidûment les sentiers autours de Venerque, Montbrun Lauragais, Pouze, Daujas, Noueilles et au-delà. Nous programmons quelques sorties d'entraînement « montagne » en Ariège, autour de Foix ou vers les sommets du Mont Fourcat, du Pic des Trois Seigneurs, du Bassibié par exemple.



Le dimanche matin donc, nous nous donnons RdV au parking de l'école à Saint Léon, à 8h30. Les entraînements se déroulent sur des parcours variés et sur des distances allant de 10 à 15 km, voire plus pour les plus courageux, qui doublent les montées pour attendre les autres ou qui démarrent plus tôt.

La saison 2016 a été rythmée par des courses locales ou régionales (La ronde du chardon Montgiscard, le trail du Pastel, le Phoebus Trail, Gruissan, ...), au gré des envies de chacun, ou par des courses de grande renommée auxquelles nous participons pour le simple plaisir de courir dans des paysages grandioses et dans des ambiances festives (Les Templiers, Millau, le Trail des Citadelles, le Grand Raid Pyrénéen). Et puis nous n'hésitons pas à courir « utile » (Trail nocturne de Verfeil, Téléthron).

Retrouvez-nous sur la page Facebook du club : <https://www.facebook.com/PassionTrailLauragais/> ou par tel : 06 84 02 68 25. Rejoignez-nous !



Parents/Bébés
Rencontres artistiques
Le Bus des Mille et Une Couleurs

Arts Plastiques (installations visuelles, tactiles, sonores ...à explorer / Couleurs de peinture)
et Marionnettes, ou Sons et Rythmes, ou Voix et Chant, ou Gestes dansés

Les RDV de ST LÉON (devant le foyer rural)
certaines vendredis de 10h à 12h, et de 15h à 17h

Vendredis 27 janvier 2017: Installation plastique / Sons & Rythmes
24 février : Installation plastique / Marionnettes
10 mars : Installation plastique / Gestes dansés
24 mars : Couleurs de peinture / Gestes dansés
21 avril : Couleurs de peinture / Marionnettes
5 mai : Couleurs de peinture / Voix & Chant
19 mai : Installation plastique / Voix & Chant

*S'approcher, s'asseoir, regarder de loin ou de près,
écouter, toucher, voir, sentir, transformer, déplacer,
inventer, créer, s'amuser, s'endormir, gazouiller,
oublier, s'étonner, jouer, s'ennuyer, se détendre, rêver...*

« Du temps à partager »

Renseignements & inscriptions
E-mail: 1001couleurs@wanadoo.fr
TEL 05 61 27 26 47 lundi au vendredi 11h-18h
<http://asso.1001couleurs.free.fr>

Ces différents univers artistiques privilégient les langages non-verbaux.

Votre inscription par e-mail (ou par téléphone)
vous assure la réservation de votre place
pour la matinée ou l'après-midi.
En cas d'imprévu, vous nous prévenez
pour que nous puissions proposer votre place
à une autre famille en attente.
Pour connaître les places disponibles,
et avoir des précisions: rubrique Calendrier du site
<http://asso.1001couleurs.free.fr/index.php?page=2>



Participation financière libre
de 2 à 50 € par séance et par famille,
somme que vous évaluez vous-mêmes
en fonction de vos revenus.

Pour ceux qui souhaiteraient juste passer nous rencontrer,
Merci de venir avant ou après le bus est fermé pendant la séance.

Association soutenue par la Région Occitanie, la ville de Toulouse, la Fondation de France,
l'Acsé, la CAF et le Conseil départemental de la Haute Garonne,
la Fondation BNP-Paribas, la Fondation SNCF, et une farandole de donateurs solidaires, merci.
Pour l'aménagement du bus, merci à la Fondation de France, la CAF, l'Acsé.
Et pour son stationnement, aux services techniques de la ville de Castanet Tolosan.

MILLE ET UNE COULEURS

Rencontres artistiques itinérantes

Jeunes enfants et adultes



➤ Comité des Fêtes de Caussidières

Le Comité des Fêtes de Caussidières vous présente ses meilleurs vœux pour 2017 et vous invite aux diverses manifestations qui vont se dérouler durant l'année.

Tous les mardis à partir de 21h ont lieu les concours de belote au foyer rural de Caussidières.

Dimanche 25 février : Loto au foyer rural de Saint-Léon à partir de 14h30

Samedi 19, dimanche 20 et lundi 21 août, Fête locale. Le programme vous sera annoncé ultérieurement.

Nous vous réservons le meilleur accueil pour toutes ces manifestations.

Le Bureau

➤ Lézard Martiaux

Le club *Lézard Martiaux* propose aux St Léonais de tous âges des cours de Taekwondo et de Sonmudo !



Le **Sonmudo** est une discipline complète et très éclectique: enchainements martiaux, coups de pied et coups de poing mais aussi yoga et méditation. Le but est le contrôle du mouvement, de la respiration et de la pensée.



Le **Taekwondo** est toujours très populaire auprès des petits St Léonais. Sur une cinquantaine d'enfants inscrits au club, 35 sont de St Léon !

Cette année, de nouveaux professeurs ont rejoint le club qui compte maintenant 3 instructeurs **Taekwondo** et 2 instructrices **Sonmudo**

Les cours de **Taekwondo** dépassent les *a priori* : des filles autant que des garçons, des adultes débutants, des ados aguerris, le tout dans une ambiance bienveillante et studieuse !



TAEKWONDO

Lundi	19h/20h : 9/12 ans 20h/21h30 : ados/adultes
Mercredi :	16h30/17h30 : 7/9 ans 17h30/18h30 : 9/12 ans 19h/20h30 : ados et adultes
Vendredi:	17h/18h : 5/7 ans 18h/19h : 7/9 ans

Venez essayer !

SONMUDO

Mardi et jeudi : 20h/21h30

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le bureau du club :

Eulalie 06.87.01.41.89 ou Stéphane 06.24.25.17.02

mail : lezardmartiauxstl31@gmail.com

➤ Arbres et Paysages d'Autan

Plantez des haies champêtres pour favoriser la biodiversité

Face aux changements climatiques et à la perte de biodiversité, l'arbre et la haie champêtre sont aujourd'hui la réponse à de nombreux enjeux écologiques dans les territoires. Action sur le microclimat, modération des températures et protection contre le vent ; diminution de l'érosion avec le maintien du sol et la régulation des écoulements d'eau ; restauration des paysages, accueil de la faune et de la flore ; ou encore filtration des substances polluantes ... Citoyens, collectivités, entreprises, agriculteurs... peuvent jouer un rôle important pour contribuer à la préservation de notre environnement.

La Trame Verte et Bleue : un paysage et un cadre de vie

Forêts, bosquets, haies, alignements d'arbres... constituent la Trame Verte dans nos communes, les cours d'eau et les ruisseaux forment quant à eux la Trame Bleue. Depuis de Grenelle de l'Environnement et l'adoption du SRCE Midi Pyrénées (Schéma Régional de Cohérence Ecologique), les communes doivent restaurer ou préserver la Trame Verte et Bleue à l'échelle communale. Mais nous avons tous un rôle à jouer.

Dans votre jardin, au potager près du verger ou dans les espaces verts communaux, il est intéressant d'utiliser des arbres et des arbustes de pays. La haie champêtre est un milieu riche à forte valeur écologique. Elle joue un rôle important dans le maintien de la biodiversité : l'accueil des auxiliaires de cultures et des pollinisateurs, l'apport de matières organiques. ...

Connaissez-vous le cornouiller sanguin, la viorne lantane, le troène des bois, l'érable champêtre ou l'alisier torminal... autant d'arbustes et d'arbres de pays qui s'adaptent parfaitement à nos sols et qui formeront rapidement une haie champêtre et variée. Rustiques, adaptées au sol et au climat, peu gourmandes en eau, les essences locales demandent très peu d'entretien et offrent des sources de pollens, de nectars et de petits fruits variés tout au long des saisons. De plus, les arbres et arbustes de pays aménagent votre jardin tout en préservant l'identité du paysage local.

Préparer et réussir vos plantations champêtres

Préparer son sol avec un travail en profondeur

Pour permettre le bon développement des végétaux, le travail en profondeur est indispensable (40cm), c'est le décompactage. Cette action va permettre de crevasser le sous-sol dans retourner les couches du sol afin que les racines puissent s'ancrer profondément dans le sol et se procurer l'eau et les éléments minéraux indispensables à la vie de l'arbre. Dans un deuxième temps le travail de surface (20cm) facilite l'enracinement des plants et leur développement, n'oubliez pas de faire des grands trous en prenant soin de garder la terre de surface... en surface ! La préparation du sol peut se faire à partir de l'automne.

Privilégiez les jeunes plants

Pour une bonne reprise et une croissance rapide, plantez des arbres et arbustes jeunes. Un plant de 1 an à racines nues a un système racinaire intact qui lui permet de « démarrer » dès le premier printemps.

Des plantations en hiver

La plantation doit être réalisée dès que les arbres sont au repos, c'est-à-dire de début décembre à début mars, en dehors des périodes de gel bien évidemment.

Pralinez les racines

Le pralin est un mélange à part égale d'eau et de matière « riche » comme la bouse de vache ou le compost, avant la plantation, trempez les racines dans ce mélange, c'est un mélange 100% vitaminé et naturel.

Un paillage biodégradable

La mise en place d'un paillage biodégradable est une technique indispensable au bon développement des plants. Le paillage avec des copeaux de bois permet de conserver l'humidité au pied des plants il limite et réduit la pousse de l'herbe les premières années et nourrit le sol en se décomposant. Pour une efficacité optimale, il faut disposer les copeaux sur 12 à 15 cm d'épaisseur. Lorsque les végétaux sont correctement paillés, les arbres et les arbustes de pays n'ont pas besoin d'être arrosés. Si vous souhaitez arroser, l'arrosage doit être abondant et peu fréquent et aux périodes les plus importantes pour les végétaux, c'est-à-dire en fin de printemps ou en automne.

Vous pouvez nous contacter :

Arbres et Paysages d'Autan

Tél : 05 34 66 42 13

20 route de Ticaille – 31450 – Ayguevives

Courriel : apa31@free.fr

Site internet : arbresetpaysagesdautan.fr



La haie champêtre accompagne vos balades ...



Jeune haie paillée

• COMPTES RENDUS CONSEIL MUNICIPAL

Nous vous rappelons que les compte rendus du Conseil Municipal paraissent sous forme condensée dans le bulletin (délibérations prises lors de ceux-ci). La version complète reste consultable en mairie et sur le site de la commune

www.saintleon31.fr

-----CONSEIL MUNICIPAL DU 08/12/2015

Date de la convocation : 27/11/2015

Membres en exercice : 15

Membres présents à la séance : 10/15

LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, ANTONIO S, ESCACH M, CAZAUX G, DERS JJ, CASES F, GONCALVES M (rejoint la séance à 18h20)

Procurations: TAHAR M → ESCACH M
MARRASSE N → PEZ A
COLOMBIES D → ANTONIO S
MAZAS Ch → CASES F

Absent : AYOUB S

Monsieur le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : DERS JJ

Pour – 13 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, ANTONIO S, ESCACH M, CAZAUX G, DERS JJ, CASES F, TAHAR M, MARRASSE N, COLOMBIES D, MAZAS Ch.

Approbation du compte rendu de la séance du 29/07/2015 :

Pour - 10 voix : LANDET J-C, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, MARRASSE N, ANTONIO S, COLOMBIES D, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX
Abs - 3 voix : CASES F, MAZAS CH, DERS JJ

Le compte rendu du conseil municipal de la séance du 29/07/2015 est approuvé.

Approbation du compte rendu de la séance du 24/09/2015 :

Pour = 7 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, ANTONIO S, CAZAUX G, DERS JJ, COLOMBIES D
Abs = 6 voix : ESCACH M, TAHAR M, CASES F, MAZAS Ch., PEZ A, MARRASSE N

Le compte rendu du conseil municipal de la séance du 24/09/2015 est approuvé.

1/ Projet de schéma départemental de coopération intercommunale :

Les conseils municipaux des communes membres doivent donner leur avis sur le projet de fusion des 3 communautés de communes Cœur Lauragais, Cap Lauragais et Coloursud, transmis par Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne, dans le cadre du Schéma Départemental mis en œuvre par la loi NOTRE du 07/08/2015.

Dans la perspective de la fusion des EPCI, il est demandé aux Conseillers Municipaux des communes membres de réfléchir à la mutualisation des services dans un questionnaire de 7 pages joint à la convocation du Conseil Municipal.

Pour – 13 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, ANTONIO S, ESCACH M, CAZAUX G, DERS JJ, CASES F, TAHAR M, MARRASSE N, COLOMBIES D, MAZAS Ch

Cette délibération est adoptée.

2/ Convention de mise à disposition d'ERDF :

Afin de pouvoir moderniser et enfouir le réseau moyenne tension traversant la commune, ERDF demande la mise à disposition des parcelles communales E 819, B 1249, et D 011 afin d'y implanter des postes de transformation de 25m².

Pour – 13 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, ANTONIO S, ESCACH M, CAZAUX G, DERS JJ, CASES F, GONCALVES M, TAHAR M, MARRASSE N, COLOMBIES D, MAZAS Ch

Abs – 1 voix : GONCALVES M.

Cette délibération est adoptée.

3/ Indemnités de conseil et de budget 2015 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer à Mr DOUVENEAU Bertrand, Trésorier de Nailloux et Receveur Municipal de la commune de Saint-Léon, une indemnité de conseil et une indemnité de confection des documents budgétaires conformément à l'arrêté ministériel du 16/12/1983.

Indemnité de conseil : 450.15 euros

Indemnité de budget : 45.73 euros

Pour – 11 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, ANTONIO S, ESCACH M, CAZAUX G, DERS JJ, TAHAR M, MARRASSE N, COLOMBIES D,

Abs – 3 voix : GONCALVES M, MAZAS F, CASES F

Cette délibération est adoptée.

4/ Loyer du bâtiment épicerie :

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal il a été décidé, suite au cambriolage dont ont été victimes les gérantes de l'épicerie, de les exonérer du paiement des loyers du dernier trimestre 2015. Une délibération du Conseil Municipal étant nécessaire pour annuler les trois titres de recette, cette proposition est soumise à l'accord de l'assemblée.

Pour – 14 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, ANTONIO S, ESCACH M, CAZAUX G, DERS JJ, CASES F, GONCALVES M, TAHAR M, MARRASSE N, COLOMBIES D, MAZAS Ch

Cette délibération est adoptée.

5/ Programme amendes de police 2016 :

Les parents d'élèves ayant fait remarquer que le platane situé dans le centre du bourg, en bordure de la RD 19 empêchait la visibilité des enfants empruntant le passage piéton par les automobilistes, et les coussins berlinois protégeant ce passage ayant été enlevés, Monsieur le Maire propose la mise en place d'un passage piéton surélevé et l'agrandissement du trottoir côté platane.

Ces travaux ayant été estimés à la somme de 17 500. euros HT, il propose d'inscrire cette opération au programme 2016 des subventions pour amendes de police du Conseil Départemental.

Pour – 13 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, ANTONIO S, ESCACH M, CAZAUX G, DERS JJ, CASES F, TAHAR M, MARRASSE N, COLOMBIES D, MAZAS Ch

Abs - 1 voix : GONCALVES M

Cette délibération est adoptée.

6/ Fourrière animale :

Afin de garantir les missions de service public relatives à la divagation des animaux et à l'exploitation de la fourrière animale, la commune de Saint-Léon a conclu un contrat de prestations de services avec la SAS SACPA à PINDERES. Ce contrat arrivant à échéance le 31 décembre prochain, Monsieur le Maire propose son renouvellement pour une nouvelle période d'une année, reconductible tacitement pour 3 nouvelles périodes de 12 mois. Le montant forfaitaire annuel est de 1 056. Euros HT/an et par habitant soit 1 272.48 euros (1 205 habitants).

Pour – 14 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, ANTONIO S, ESCACH M, CAZAUX G, DERS JJ, CASES F, GONCALVES M, TAHAR M, MARRASSE N, COLOMBIES D, MAZAS Ch

Cette délibération est adoptée.

7/ Rapport sur l'eau du SIECHA :

Le conseil municipal de chaque commune membre du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux Hers-Ariège doit délibérer sur le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Ce document de 61 pages est, soit consultable en mairie, soit téléchargeable sur le site www.siecha.fr.

Pour – 14 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, ANTONIO S, ESCACH M, CAZAUX G, DERS JJ, CASES F, GONCALVES M, TAHAR M, MARRASSE N, COLOMBIES D, MAZAS Ch

Cette délibération est adoptée.

8/ Concessions dans les cimetières :

Le prix des concessions à perpétuité dans les cimetières de Saint-Léon et de Caussidières est actuellement de 22.90 euros le m², soit 45.80 euros pour une tombe de 2 m² et 91.60 euros pour un caveau de 4 m².

Monsieur le Maire propose de réactualiser ces prix et de fixer un prix pour les cases du columbarium comme suit :

	30 ANS	PERPETUITE
<i>CONCESSION</i>	25 euros/m ²	30 euros/m ²
<i>CASE COLOMBARIUM</i>	250 euros	400 euros

Pour – 14 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, ANTONIO S, ESCACH M, CAZAUX G, DERS JJ, CASES F, GONCALVES M, TAHAR M, MARRASSE N, COLOMBIES D, MAZAS Ch

Cette délibération est adoptée.

9/ Consultation pour révision du schéma directeur d'assainissement :

Parallèlement à la révision du POS et son passage en PLU, il convient de mettre à jour le schéma directeur d'assainissement de la commune, afin que ce document puisse être soumis à enquête publique en même temps que le PLU. Une simple consultation va donc être lancée vers différents cabinets d'étude afin de réaliser ce document.

10/ Questions diverses :

Travaux de voirie

L'avaloir des eaux pluviales situé au centre du village, devant le Centre de Santé, ayant une nouvelle fois été obturé par les feuilles mortes, et ce bâtiment ayant une nouvelle fois subi des dégâts des eaux, l'étude pour la réalisation d'un nouvel avaloir a été demandé aux services techniques de CO.LAUR.SUD.

D'autre part, afin de prévoir le financement dans le budget 2016, des devis pour les travaux suivants vont être demandés :

- urbanisation du centre de bourg de Saint-Léon,
- urbanisation du centre de bourg de Caussidières,
- urbanisation du chemin du Moulin,
- enfouissement des réseaux chemin du Moulin.

Travaux et acquisitions

Afin d'en prévoir le financement dans le budget 2016, des devis pour les travaux et les acquisitions suivants vont être demandés :

- création d'un jardin du souvenir dans le cimetière de Saint-Léon,
- goudronnage des allées des cimetières de Saint-Léon et Caussidières,
- mise en place d'une bâche à eau à Caussidières,
- mise aux normes des paratonnerres,
- travaux au carillon de Saint-Léon,
- extension de la mairie,
- création atelier municipal,
- création salle des fêtes.

CCAS

- Mme CASES, dans le cadre du CCAS, propose l'adhésion de la commune à l'association loi 1901 ACTION.

Cette association négocie directement les tarifs de souscription aux mutuelles, pour le compte des habitants de la commune qui souhaitent en souscrire une ; les risques étant reportés sur toutes les communes adhérentes, les coûts des cotisations sont réduits.

Ce dispositif permet de souscrire une mutuelle (en fonction de l'âge et des besoins de chacun) à des tarifs plus attractifs que ceux proposés directement aux particuliers.

Mr le Maire propose à Mme CASES de demander plus d'informations à cette association (tarifs, modalités de souscriptions, population visée...) pour éventuellement, en faire part aux administrés qui pourraient être intéressés.

- Demande de subvention des "Restaurants du Cœur" de la Haute -Garonne :

L'association "Les Restaurants du Cœur" qui accueille régulièrement des familles de la commune dans le centre de Baziège, demande une subvention de fonctionnement.

Le CCAS propose une subvention de 100 euros correspondant à la confection de 100 repas environ, sur les crédits alloués aux associations. (ligne divers & imprévus).

- courrier de l'UNCCAS :

L'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale, faisant suite aux circulaire des Préfets incitant les communes de moins de 1 500 habitants à dissoudre leur CCAS avant le 31 décembre, en référence à l'article 79 de la loi NOTRE, fait remarquer qu'il n'y a pas d'impératif ni de caractère d'urgence la dissolution des CCAS, encore moins si cette dissolution ne s'accompagne pas d'un transfert de la compétence sociale vers un centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

Monsieur le Maire propose de maintenir le CCAS de la commune dans son fonctionnement

- CCAS : repas et colis de Noël :

Le repas offert par le Centre Communal d'Action Sociale aux Saint-Léonnais âgés de plus de 60 ans aura lieu le dimanche 20/12/2015 dans la salle des fêtes de St-Léon.

Le colis de Noël offert aux St-Léonnais âgés de plus de 65 ans qui ne participent pas au repas leur sera distribué durant les fêtes de fin d'année.

-----**CONSEIL MUNICIPAL DU 28/01/2016**

Membres présents à la séance :11 /15

LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, COLOMBIES D, MARRASSE N, TAHAR M, ESCACH M, CAZAUX G, MAZAS Ch, GONCALVES M, CASES F

Absents : AYOUB S, DERS JJ, PEZ A, ANTONIO S

Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable

Le projet d'aménagement et de développement durable définissant les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur de l'ensemble du territoire de la commune de Saint-Léon doit être débattu par le Conseil Municipal.

Mme Adeline SERVAT, Urbaniste au sein du Cabinet "Paysages/L'Artifex" présente les documents (diagnostics, PADD) d'urbanisme qui ont été préparé par la commission d'urbanisme et le bureau d'étude.

Remarques émises lors du débat qui a suivi la présentation de ce projet :

Mr Mazas :

- prescriptions du SCOT non impératives,
- TPE et exploitations agricoles
- desserrement des ménages
- haies existantes en corridor éco-secondaires

- pérennisation de la dynamique démographique ?
- consommation de terres agricoles excessives et zones économiques ?
- services de proximité ?
- traversées vertes et corridors écologiques ?
- développement de Caussidières ?

Mme Cases :

- petites parcelles, quel type de population ?
- attractivité et services ?
- quelle mixité dans les OAP ?
- développement linéaire à contenir
- déplacer la zone économique à l'entrée du village
- dents creuses ?

-----**CONSEIL MUNICIPAL DU 22/02/2016**

Membres présents à la séance : 12/15

LANDET JC, POUNT-BISET P, PEZ A, MARRASSE N, TAHAR M, COLOMBIES D, ESCACH M, CAZAUX G, DRES JJ, CASES F, MAZAS C, GONCALVES M.

Membres du CCAS : BOULANGER J, COLOMBIES D, MARRASSE N, CASES F,

Absents : AYOUB S, SANZ A

Procurations : MORIN B → MARRASSE N
ANTONIO S → COLOMBIES D
DEMAY J → MARRASSE Nelly

Monsieur le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : COLOMBIES D

Pour - 11 voix : LANDET JC, POUNT-BISET P, PEZ A, MARRASSE N, TAHAR M, COLOMBIES D, ESCACH M, CAZAUX G, DERS JJ, ANTONIO S, MORIN B

Abs – 3 voix : CASES F, MAZAS C, GONCALVES M

Il soumet à l'approbation de l'assemblée le compte rendu de la séance du 08/12/2015 et du 28/01/2016.

Compte rendu du 08/12/2015 :

Pour - 11 voix : LANDET JC, POUNT BISET P, PEZ A, MARRASSE N, TAHAR M, COLOMBIES D, ESCACH M, CAZAUX G, DERS JJ, ANTONIO S, MORIN B

Abs – 3 voix : CASES F, MAZAS C, GONCALVES M

Compte rendu du 28/01/2016 :

Mr MAZAS demande qu'il soit apporté 2 modifications à la rédaction du CR.

1/ Modification des statuts du SDEHG :

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité, lui permettant d'exercer de nouvelles compétences en matière de transition énergétique telles que la création d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques.

Il doit également se prononcer sur les compétences optionnelles qu'il souhaite transférer au SDEHG :

- création et exploitation de réseaux de chaleur ou de froid,
- création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables,
- aménagement et exploitation d'installations de production d'électricité de proximité.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

2/ Effacement de réseau Chemin du Moulin :

Le Syndicat Départemental d'Electricité a réalisé un avant-projet sommaire d'effacement des réseaux d'électricité basse tension et d'éclairage public sur le Chemin du Moulin, et fourni un projet de convention d'effacement du réseau de télécommunication entre la Société Orange.

Afin que le SDEHG puisse engager une étude détaillée de cette opération, le Conseil Municipal doit approuver l'avant-projet sommaire.

Le montant estimé de la part restant à la charge de la commune est de :

- 43 423 € pour la partie électricité et éclairage public,
- 40 650 € pour la partie télécommunication.

Délibération ajournée.

3/ Service de restauration scolaire :

La personne en Contrat Unique d'Insertion n'ayant pas accepté le renouvellement de son contrat, afin d'assurer la continuité du service de restauration scolaire, il a été fait appel à la société de restauration collective ANSAMBLE, pour la fourniture des repas jusqu'à la fin de l'année scolaire (29/07/2016)

Ce contrat a été conclu au prix de :

- 2.66 € TTC le repas maternelle livré,
- 2.76 € TTC le repas primaire livré.

Le Conseil Municipal doit réfléchir au mode de fonctionnement de la cantine scolaire à compter de la rentrée de septembre 2016 afin de prévoir soit l'embauche d'un cuisinier, soit un appel d'offre pour la fourniture de repas.

Après tour de table, Mr le Maire propose la réunion d'une commission composée des membres de la C° Vie Scolaire, représentants de parents d'élèves et délégué enseignant pour débattre du système de restauration qui sera mis en place à la rentrée scolaire de septembre.

4/ Conseil d'Administration du CCAS :

Suite au décès de Mme MARTY Josiane, administrateur du Centre Communal d'Action Sociale, et représentante de l'Union Départementale des Associations Familiales, cet organisme accepte la candidature de Mme COLLAO Hélène, proposée par Monsieur le Maire pour remplacer Madame MARTY en tant que déléguée de l'UDAF 31 auprès du CCAS.

Mme Hélène COLLAO est donc nommée dans sa nouvelle fonction.

5/ Questions diverses :

Mme Cases : quid des travaux à effectuer sur l'avaloir EP du Lotissement En Souleilla ?

→ Mr POUNT-BISET : ces travaux devaient se faire à la suite de ceux du Chemin de Mordesson, la personne en charge des travaux à COLAURSUD n'a pu suivre la fin du chantier, de fait, ceux-ci dont l'objet d'un nouveau chantier à prévoir au pool routier.

Mme Cases : suite au CM du 8/12/2015, RDV a été pris avec la Sté ACTIOM courant du mois de mars pour une réunion d'information.

Mr Mazas : constate que ce sont les employés municipaux qui vérifient les branchements EU et demande s'ils ont reçu la formation nécessaire ?

→Mr le Maire : ces contrôles sont faits aussi par le bureau d'étude et l'entreprise qui a réalisé les travaux, à ce jour, tout est conforme.

-----**CONSEIL MUNICIPAL DU 14/04/2016**

Membres présents à la séance : 11 /15

LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, MARRASSE N, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, DERS JJ, CASES F, MAZAS C, GONCALVES M

Membres du CCAS présents à la séance :

SANZ A, BOULANGER J, COLLAO H

Procurations Conseil Municipal:

ANTONIO S → CAZAUX G

COLOMBIES D → POUNT BISET P

PEZ A→ESCACH M

Procuration CCAS :

DEMAY J → MARRASSE N

Excusés : AYOUB S

Monsieur le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : TAHAR Malika

Pour – 13 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, MARRASSE N, ESCACH M, CAZAUX G, DERS JJ, CASES F, MAZAS C, GONCALVES M , PEZ A, COLOMBIES D, ANTONIO S

Approbation du compte rendu de la séance du 05/03/2015 :

Pour – 14 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, MARRASSE N, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, DERS JJ, CASES F, MAZAS C, GONCALVES M , PEZ A, COLOMBIES D, ANTONIO S

Le compte rendu du conseil municipal de la séance du 22/02/2016 est approuvé.

1/ Budget du Centre Communal d'Action Sociale

a/ Approbation du compte administratif 2015:

Excédent de clôture : 15 734.23 €

Section de fonctionnement : - 487.77 €

Section d'investissement : 16 222.00 €

Pour – 7 voix : MARRASSE N , COLLAO H, SANZ A, BOULANGER J, COLOMBIES D, CASES F, DEMAY J

Le compte administratif 2016 du CCAS est approuvé.

b/ Approbation du compte de gestion 2015 :

Le compte de gestion 2015 du CCAS dressé par Mr le Trésorier de Nailloux dégage le même résultat que le compte administratif du CCAS, soit un excédent total de 15 734.23 €

Pour – 8 voix : MARRASSE N , COLLAO H, SANZ A, BOULANGER J, COLOMBIES D, CASES F, DEMAY J ; LANDET JC

Le compte de gestion 2015 du CCAS est approuvé.

c/ Vote du budget primitif 2016 :

Budget équilibré à la somme globale de :	24 722.00 €
Section de fonctionnement :	8 500.00 €
Section d'investissement :	16 200.00 €

Pour – 8 voix : MARRASSE N , COLLAO H, SANZ A, BOULANGER J, COLOMBIES D, CASES F, DEMAY J ; LANDET JC

Le budget primitif 2016 du CCAS est approuvé.

2/ Budget assainissement

a/ Approbation du compte administratif 2015 :

Excédent de clôture :	5 429.45 €
Section de fonctionnement :	57 558.48 €
Section d'investissement :	- 52 129.03 €

*Pour – 12 voix : POUNT BISET P, MORIN B, MARRASSE N, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, DERS JJ, PEZ A, ANTONIO S, COLOMBIES D, CASES F, MAZAS C,
Abs - 1 voix : GONCALVES M*

Le compte administratif 2015 du budget assainissement est approuvé.

b/ Approbation du compte de gestion 2015 :

Le compte de gestion assainissement 2015 dressé par Monsieur le Trésorier de Nailloux dégage le même résultat que le compte administratif assainissement, soit un excédent total de 5 429.45 €

Pour – 14 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, MARRASSE N, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, DERS JJ, CASES F, MAZAS C, GONCALVES M , PEZ A, COLOMBIES D, ANTONIO S

Le compte de gestion 2015 du budget assainissement est approuvé.

c/ Affectation du résultat de fonctionnement 2015 :

La section d'investissement présentant un déficit de clôture de – 52 129.03 €, l'affectation du résultat de fonctionnement est proposée par la commission finance de la manière suivante dans le budget primitif 2016 :

- Article R1068 autofinancement :	52 129.03 € (déficit d'inv. + déficit RAR)
- Article R 002 excédent antérieur reporté :	5 429.45 €
- Article D001 report d'investissement :	52 129.03 €

*Pour – 13 voix : LANDET JC, POUNT BISET P, MORIN B, MARRASSE N, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, DERS JJ, PEZ A, ANTONIO S, COLOMBIES D, CASES F, MAZAS C,
Abs - 1 voix : GONCALVES M*

Le compte de fonctionnement du budget assainissement 2015 est approuvé.

d/ Vote du budget primitif 2016 :

Budget équilibré à la somme globale de : 171 675.71 €
Section de fonctionnement : 85 412.17 €
Section d'investissement : 86 273.54 €

Pour – 12 voix : LANDET JC, POUNT BISET P, MORIN B, MARRASSE N, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, DERS JJ, PEZ A, ANTONIO S, COLOMBIES D, CASES F, CASES F
Abs - 2 voix : GONCALVES M, MAZAS C

Le budget primitif 2016 du budget assainissement est approuvé.

2/ Budget communal

a/ Approbation du compte administratif 2015 :

Excédent de clôture : 114 593.06 €
Section de fonctionnement : 217 641.57 €
Section d'investissement : - 103 048.51 €

Pour – 10 voix : POUNT BISET P, MORIN B, MARRASSE N, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, DERS JJ, PEZ A, ANTONIO S, COLOMBIES D
Abs - 3 voix : GONCALVES M, CASES F, MAZAS C

Le compte administratif 2015 du budget communal est approuvé.

b/ Approbation du compte de gestion 2015 :

Le compte de gestion 2015 communal dressé par Mr le Trésorier de Nailloux dégage le même résultat que le compte administratif communal 2015, soit un excédent total de **115 593 .06 €**

Pour – 13 voix : LANDET JC, POUNT BISET P, MORIN B, MARRASSE N, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, DERS JJ, PEZ A, ANTONIO S, COLOMBIES D, CASES F, MAZAS C,
Abs - 1 voix : GONCALVES M

Le compte de gestion 2015 du budget communal est approuvé.

c/ Affectation du résultat de fonctionnement 2015 :

La section d'investissement présentant un déficit de clôture de – 103 048. €, et un déficit des restes à réaliser de – 6 039.94 €, l'affectation du résultat de fonctionnement est proposée par la commission finance de la manière suivante dans le budget primitif 2016 :

- article R1068 : autofinancement : 109 084.41 € (déficit d'inv. + déficit RAR)
- article R002 : excédent antérieur reporté : 108 556.12 €
- article D001 : report d'investissement : -103 048.51 €

Pour – 13 voix : LANDET JC , POUNT BISET P, MORIN B, MARRASSE N, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, DERS JJ, PEZ A, ANTONIO S, COLOMBIES D, CASES F, MAZAS C,
Abs - 1 voix : GONCALVES M

L'affectation du résultat de fonctionnement 2015 du budget communal est approuvée.

d/ Vote des taux d'imposition 2016 :

La commission finance propose de ne pas modifier le taux des 3 taxes directes locales pour l'année 2016, car l'augmentation des bases d'imposition génère un produit fiscal supplémentaire de 20 888.00 € par rapport à 2015, ce qui suffit à équilibrer le budget communal.

Taxe	Taux 2015	%	Taux 2016
Taxe d'habitation	21.78		21.78
Taxe foncière bâtie	23.29		23.29
Taxe foncière non bâtie	113.22		113.22
Produit fiscal	539 618. €		560 506. €

Pour – 11 voix : LANDET JC , POUNT BISET P, MORIN B, MARRASSE N, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, DERS JJ, PEZ A, ANTONIO S, COLOMBIES D.

Contre – 2 voix : CASES F, MAZAS C

Abs – 1 voix : GONCALVES M

Cette délibération est approuvée.

e/ Attribution de subventions aux associations :

La commission finance propose l'inscription à l'article 6574 de la somme forfaitaire de 20 000. €, le conseil municipal devant attribuer une subvention aux diverses association de la commune dans cette enveloppe.

ASSOCIATIONS	Attribué en 2015	Versé en 2015	Proposition 2016
ACCA	160	160	160
ACVA de Nailloux	50		50
A fond l'école	160	160	160
Amicale Pompiers Auterive	50		50
APGC Venerque	50		50
Arbres et Paysages d'Autan	100	100	100
ASSL Foot-Tennis	1 000		1 000
Association musicale	160	160	160
Autan les enfants	160	0	160
Comité des fêtes de Caussidières	4 500	4 500	4 500
Comité des fêtes de Saint-Léon	8 500	8 500	8 500
Comité local FNACA	160	160	160
Coopérative scolaire	2 000	2 000	2 000
Détente et bien être	160	160	160
Joyeux cochonnet	160	0	160
Joyeuses pétrolettes	160	160	160
Lézard martiaux	160	160	160
Mille et une couleurs	160	160	160
Multi danse	160	0	160
OJC judo club	160		160
Passion Trail Lauragais	160		160
Prévention routière	100	100	100
Rallye Trompes du Lauragais	160	0	160
Saint-Léon de France	160	0	160
Temps Danse	160	0	160
Temps Libre	160	160	160
Divers et imprévus (Restos du Cœur)	930	100	930
TOTAL en euros	20 000	16 740	20 000

Pour – 13 voix : LANDET JC, POUNT BISET P, MORIN B, MARRASSE N, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, DERS JJ, PEZ A, ANTONIO S, COLOMBIES D, CASES F, MAZAS C,

Abs - 1 voix : GONCALVES M

Cette délibération est approuvée.

f/ Vote du budget primitif 2016 :

Budget équilibré à la somme globale de 1 573 787.05 €

Section de fonctionnement : 1 036 363.09 €

Section d'investissement : 537 423.96 €

Pour – 11 voix : LANDET JC, POUNT BISET P, MORIN B, MARRASSE N, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, DERS JJ, PEZ A, ANTONIO S, COLOMBIES D.

Abs – 3 voix : GONCALVES M, CASES F, MAZAS C

Le budget communal primitif 2016 est approuvé.

4/ Effacement de réseau Chemin du Moulin

Le Syndicat Départemental d'Electricité a réalisé un avant-projet sommaire d'effacement des réseaux d'électricité basse tension et d'éclairage public sur le Chemin du Moulin, et fourni un projet de convention d'effacement du réseau de télécommunication entre la Sté Orange.

Afin que le SDEH-G puisse engager une étude détaillée de cette opération, le Conseil Municipal doit approuver l'avant-projet sommaire.

Le montant estimé de la part restant à la charge de la commune est de

- 43 423 € pour la partie électricité et éclairage public,
- 40 650 € pour la partie télécommunication,
- 6 000 € pour la partie câblage de télécommunications.

Pour – 13 voix : LANDET JC , POUNT BISET P, MORIN B, MARRASSE N, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, DERS JJ, PEZ A, ANTONIO S, COLOMBIES D, CASES F, MAZAS C,

Abs - 1 voix : GONCALVES M

Cette délibération est adoptée.

5/ Mission optionnelle du CDG 31 : convention de participation en santé et prévoyance :

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le CDG 31 a mis en place une mission optionnelle : convention de participation en Santé & Prévoyance

Ce service a vocation à :

- permettre à tout employeur territorial du département de la Haute-Garonne, d'adhérer à un service mutualisé de conventions de participation en santé et/ou prévoyance.
- permettre à tout agent d'un employeur territorial ayant adhéré à ce service, d'accéder à une offre de couverture en santé et prévoyance potentiellement attractive du fait des économies d'échelle, en bénéficiant d'une participation de son employeur à sa couverture sociale.

Il précise que ce service doit obligatoirement être associé à une participation de l'employeur au financement de la couverture sociale complémentaire de ses agents dans les conditions fixées réglementairement (montant unitaire par agent, éventuellement modulable dans un but d'intérêt social sur la base du revenu ou de la situation familiale).

Il précise que ce service doit obligatoirement être associé à une participation de l'employeur au financement de la couverture sociale complémentaire de ses agents dans les conditions fixées réglementairement (montant unitaire par agent, éventuellement modulable dans un but d'intérêt social sur la base du revenu ou de la situation familiale)

Il précise qu'afin de pouvoir envisager de recourir au service dans un objectif de meilleure couverture sociale des agents, il convient de donner mandat préalable au CDG 31 afin de mener à bien la mise en concurrence pour les risques choisis, étant entendu que l'adhésion au service reste libre à l'issue de la consultation.

Il convient donc de donner mandat au CDG31 pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à l'obtention d'une convention de participation en couverture santé et pour la réalisation d'une couverture prévoyance, étant entendu que l'adhésion à la structure reste libre à l'issue de la consultation menée par le CDG31, et de fixer le montant de la participation employeur envisagée par agent et par mois pour la couverture santé et pour la couverture prévoyance.

Pour – 14 voix : LANDET JC, POUNT BISET P, MORIN B, MARRASSE N, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, DERS JJ, PEZ A, ANTONIO S, COLOMBIES D, CASES F, MAZAS C, GONCALVES M

Cette délibération est adoptée.

6/ Mise à jour du schéma directeur d'assainissement :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que par délibération en date du 12/12/2014, la commune de Saint-Léon a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme et retenu le cabinet d'urbanisme Paysages pour mener à bien la maîtrise d'œuvre de cette opération.

Le schéma directeur d'assainissement de notre commune datant de février 1999, il est nécessaire d'effectuer une mise à jour de ce document, prenant en compte le développement prévu dans le PADD du PLU en cours d'élaboration, afin de pouvoir le soumettre à l'enquête publique prévue en fin d'année.

Suite à Conseil Municipal du 8/12/2015, une consultation a été lancée auprès de 3 entreprises spécialisées dans l'élaboration de cette étude.

Société	Adresse	Montant HT
Cabinet ARAGON	31300 TOULOUSE	5 940.00
IRH Ingénieur Conseil	31200 TOULOUSE	3 600.00
SCHERZ EAU Conseil	81000 ALBI	Pas d'offre

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la proposition de la Sté IRH Conseil

Pour – 13 voix : LANDET JC , POUNT BISET P, MORIN B, MARRASSE N, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, DERS JJ, PEZ A, ANTONIO S, COLOMBIES D, CASES F, MAZAS C,

Abs – 1 voix : GONCALVES M

Cette délibération est adoptée.

7/ Application des nouvelles dispositions du Code de l'Urbanisme à l'élaboration du PLU :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite au décret n° 2015-1783 du 28/12/2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1^{er} du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme, il convient par délibération du conseil municipal, de décider d'appliquer les dispositions des articles R 151-1 à R 151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016, car l'état d'avancement de l'élaboration du PLU autorise la commune à effectuer l'un ou l'autre de ces choix, sans que cela ne pénalise, ne complique ou ne retarde, le bon déroulement des études.

D'autre part, les nouvelles dispositions réglementaire du code de l'urbanisme, applicables à compter du 1^{er} janvier 2016, assurent une meilleure solidité juridique au PLU, notamment en ce qui concerne le contenu des pièces réglementaires, et facilite, par les outils proposés, la prise en compte des exigences législatives ou des orientations définies dans les documents de rang supérieur (SCOT, RCE...). Un PLU approuvé sur ces bases réglementaires nouvelles, pourra ultérieurement faire l'objet de procédures d'évolution (modifications, mises en compatibilité...) en s'appuyant sur les dispositions du code de l'urbanisme les plus actualisées et les plus récentes.

Il propose donc d'appliquer à l'élaboration du PLU actuellement engagée, l'ensemble des articles R.151-1 à R.151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016.

Pour – 14 voix : LANDET JC , POUNT BISET P, MORIN B, MARRASSE N, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, DERS JJ, PEZ A, ANTONIO S, COLOMBIES D, CASES F, MAZAS C, GONCALVES M

Cette délibération est adoptée.

8/ Convention avec l'association ACTIOM :

Le conseil d'administration du CCAS, propose la signature d'une convention de partenariat avec l'association ACTIOM, afin d'améliorer les conditions d'accès à une couverture de frais de santé, qui propose un accès au dispositif »Ma commune, ma santé », à destination de tous les habitants de la commune.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes sans emploi, seniors, agriculteurs, professions libérales, commerçants, chômeurs, intérimaires, certains salariés en CDD, certains salariés à multi employeurs et certains salariés en CDI temps partiel, fonctionnaires ou agents territoriaux n'ayant pas de participations financières ou plus généralement toute personne souhaitant améliorer sa couverture maladie complémentaire.

L'objectif prioritaire du dispositif "Ma commune, ma santé" porté par l'association ACTIOM est :

- de palier les inégalités sociales de santé des personnes, qui, par manque de moyens, font l'économie d'une mutuelle,
- de permettre de revenir à une couverture de soins minimale en bénéficiant de coût réduit, contribuant ainsi à un retour aux soins de santé,
- de proposer des solutions pour obtenir une amélioration du pouvoir d'achat, à prestations équivalentes,
- de diffuser une information claire et précise sur les différents dispositifs d'aide (CMUC, ACS), déceler et accompagner les bénéficiaires potentiels.

Pour – 14 voix : LANDET JC, POUNT BISET P, MORIN B, MARRASSE N, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, DERS JJ, PEZ A, ANTONIO S, COLOMBIES D, CASES F, MAZAS C, GONCALVES M

Cette délibération est adoptée.

9/ Questions diverses :

- limites d'agglomération :

Monsieur le Maire propose après accord du service de la voirie départementale, de déplacer la limite d'agglomération sur la route de Caussidières. Les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération seraient ainsi déplacés avant les villas en bordure de la RD 91A lieu-dit l'Oratoire.

- cantine scolaire :

Mr le Maire donne compte rendu de la commission école du 12/04/2016 au cours de laquelle il a été décidé de pérenniser le mode de fonctionnement actuel de la cantine scolaire. Un appel d'offre sera lancé auprès de fournisseurs de restauration collective

-----**CONSEIL MUNICIPAL DU 28/06/2016**

Membres présents à la séance : 11/15

LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, MARRASSE N, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, DERS JJ, CASES F

Excusés : AYOUB S, GONCALVES M, MAZAS C, ANTONIO S

Procurations : ANTONIO S → COLOMBIES D

Monsieur le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : POUNT BISET P

Pour 12 - voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, ANTONIO S, MARRASSE N, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, DERS JJ, CASES F

Il soumet à l'approbation de l'assemblée le compte rendu de la séance du 14/04/2016.

Pour 12 - voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, ANTONIO S, MARRASSE N, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, DERS JJ, CASES F

1/ Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : fusion Cap Lauragais, Cœur Lauragais et Co.Laur.Sud

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le schéma départemental de coopération intercommunale arrêté le 30/03/2016, prévoit la fusion des communautés de communes Cap Lauragais, Cœur Lauragais et Co.Laur.Sud.

Le Préfet en application des dispositions de l'article 35 de la loi n° 205-991 du 07/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, a mis en œuvre une telle orientation du SDCI par arrêté préfectoral du 14/04/2016, portant projet de périmètre de la fusion des 3 communautés.

Cet arrêté préfectoral ayant été notifié à la commune le 20/04/2016, la commune dispose d'un délai de 75 jours à compter de cette notification, pour se prononcer sur ce projet de fusion, sauf à ce que son avis soit réputé favorable.

Pour 12 - voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, ANTONIO S, MARRASSE N, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, DERS JJ, CASES F

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

2/ Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : fusion SIECHA, SIERGA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le schéma départemental de coopération intercommunale arrêté le 30/03/2016, prévoit la fusion DU Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux Hers Ariège et du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Rive Gauche de l'Ariège.

Le Préfet en application des dispositions de l'article 35 de la loi n° 205-991 du 07/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, a mis en œuvre une telle orientation du SDCI par arrêté préfectoral du 14/04/2016, portant projet de périmètre de la fusion de ces 2 syndicats.

Cet arrêté préfectoral ayant été notifié à la commune le 20/04/2016, la commune dispose d'un délai de 75 jours à compter de cette notification, pour se prononcer sur ce projet de fusion, sauf à ce que son avis soit réputé favorable.

Pour 12 - voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, ANTONIO S, MARRASSE N, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, DERS JJ, CASES F

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

3/ Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : dissolution du SITPA

Dans le prolongement des dispositions de la loi du 07/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république, dite loi NOTR, et conformément au souhait du législateur de réduire le nombre de syndicats soit par fusion, soit par dissolution des structures existantes, un certain nombre de projets destinés à rationaliser l'exercice des compétences des groupements intercommunaux ont été inscrits dans le schéma départemental de coopération intercommunale de la Haute-Garonne, publié le 30/03/2016.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce document, le Préfet de la Haute Garonne a notifié le 18/04/2016 à la commune de Saint-Léon, en tant que commune membre du SITPA, son intention de dissoudre le Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées en Haute-Garonne. Conformément aux dispositions de l'article 40-I de la loi précitée, la commune de Saint-Léon dispose d'un délai de 75 jours à compter de la notification de cette décision, pour donner son accord sur ce projet. Le défaut de délibération dans ce délai vaut accord.

D'autre part, le comité syndical du SITPA sollicite Mr le Préfet de la Haute-Garonne, afin d'obtenir un délai pour une dissolution du syndicat au 31 décembre 2017, délai nécessaire aux communes membres et au Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'aide au transport, au bénéfice des personnes âgées de 65 ans et plus.

Pour 12 - voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, ANTONIO S, MARRASSE N, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, DERS JJ, CASES F

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

4/ Modification des statuts du SIECHA :

Du fait de la fusion entre le SIECHA et le SIERGA, suite à la loi NOTRE, il a été nécessaire de reprendre les statuts actuels du SIECHA, car le SIERGA exerce ses compétences sur une partie de territoire de la commune d'Auterive.

La commune de Saint-Léon en tant que commune membre de ce syndicat, doit se prononcer sur cette modification.

Pour 12 - voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, ANTONIO S, MARRASSE N, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, DERS JJ, CASES F

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

5/ Diagnostic énergétique des bâtiments communaux :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SDEH-G lance une campagne de diagnostic énergétique des bâtiments communaux, et propose à la commune d'inscrire ses bâtiments dans ce programme.

Ce programme sera financé à 65% par l'ADEME et la Région, 30% par le SDEH-G, et une charge de 5% restera à la commune, soit un maximum de 200 euros.

Il propose de demander un diagnostic énergétique pour les bâtiments communaux suivants :

- groupe scolaire de Rouaix,
- Mairie,
- Logement de l'école de Caussidières,
- logement du presbytère de St-Léon,
- logement de l'ancienne poste de St-Léon.

Mme Cases propose que ce diagnostic soit effectué également sur le foyer rural de St Léon ainsi que celui de Caussidières.

Pour 12 - voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, ANTONIO S, MARRASSE N, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, DERS JJ, CASES F

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

6/ Pose d'un coffret prises marché :

Suite à la demande de la commune, le SDEH-G a réalisé l'étude de l'opération de fourniture et pose d'un coffret pise marché, sur le poteau électrique d'éclairage municipal, situé sur la place du marché, face à la propriété de Mr et Mme Oriol.

Le coût total de cette opération a été estimé à 3 207 euros pour la fourniture et la pose du coffret et à 1 865 euros pour le branchement.

Compte tenu des règlements applicables au SDEH-G, la part restant à la charge de la commune serait de 1 069 euros pour la fourniture et la pose du coffret, et de 470 euros pour le branchement.

Pour 12 - voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, ANTONIO S, MARRASSE N, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, DERS JJ, CASES F

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

7/ Travaux et acquisitions :

1/ parcours sportif de l'école :

Dans le cadre d'une action citoyenne, la classe de CM2 de l'école primaire de St Léon a proposé un projet d'installation d'un parcours sportif autour du groupe scolaire.

Un devis a été présenté pour la fourniture d'agrès pour un montant de 3 784 015 euros HT et d'une clôture de protection pour un montant de 1 272.47 euros HT.

Pour 12 - voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, ANTONIO S, MARRASSE N, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, DERS JJ, CASES F

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

2/ goudronnage des allées des cimetières :

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal, que le goudronnage de l'allée centrale du cimetière de Sint-Léon a été effectué en 2013 pour un montant de 18 044.65 euros, et qu'en complément de ces travaux, il propose d'effectuer des travaux de réfection par goudronnage de la totalité des allées du cimetière de St-Léon et de celui de Caussidières.

La SARL MELET a fourni un devis pour le décapage et le goudronnage en tri couches pour un montant de :

- cimetière de St-Léon : 17 575.00 euros HT
- cimetière de Caussidières : 2 655.00 euros HT

Une demande de subvention peut être déposée auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour aider la commune à financer ces projets d'un montant total de 20 230. € HT

Pour 12 - voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, ANTONIO S, MARRASSE N, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, DERS JJ, CASES F

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

8/ Questions diverses :

Limites d'agglomération :

Monsieur le maire informe l'assemblée, qu'après accord du service de la voirie départementale, les panneaux de limite d'agglomération sur la RD 91A en direction du hameau de Caussidières, seront déplacés pour des raisons de sécurité du PR 0+420 au PR 0+915 (lieu-dit l'Oratoire).

Suite à la demande formulée par Mr Daniel Ceconato, il propose également que soit déplacé le panneau d'agglomération de Caussidères.

Mr POUNT BISET demande qu'un arrêté soit pris afin de réglementer la vitesse à 30 km dans la rue de l'Ecole ainsi que sur le Chemin du Moulin.

Chicanes de ralentissement rue des Pyrénées :

A la demande des riverains de la rue des Pyrénées dans le lotissement En Souleilla, une chicane de ralentissement des véhicules a été posée par les employés communaux, à hauteur de l'intersection avec l'impasse du Souleilla, afin de sécuriser cette rue.

Le coût de l'acquisition des fournitures de voirie nécessaires à cette opération est de 966.85 euros.

Consultation pour la fourniture de repas à la cantine scolaire :

Suite à la commission école du 12/04/2016, la consultation pour la fourniture de 22 000 repas par année scolaire à la cantine a été lancée. Un cahier des charges et un règlement de la consultation sera envoyé à chaque entreprise désirant y répondre.

Avis sur la modification du PLU d'Auragne :

La commune doit se prononcer sur la première modification du PLU de la commune d'Auragne, qui porte sur le classement d'une zone AU0 lieu-dit "Patobessos" en zone AU1 afin de l'ouvrir à l'urbanisation, pour 19 logements sur 1.9 ha.

Le conseil municipal est favorable à cette modification.

Acquisition de la licence 4 "débit de boisson" :

Monsieur le Maire propose d'acquérir la licence 4 de débit de boissons détenue par la Sté AUDANGHO, qui exploitait le dernier bar de la commune, afin de pouvoir la conserver sur la commune.

Mr le Maire propose d'engager les démarches avec la Sté AUDANGHO pour la négociation de celle-ci.

Dispositif "Ma Commune ma santé" :

Suite à l'accord du Conseil Municipal en date du 14/04/2016, une convention de partenariat a été signée avec l'association ACTIOM, afin d'améliorer les conditions d'accès à une mutuelle santé pour tous les habitants de la commune.

Cette association tiendra des permanences en mairie, afin de renseigner et d'aider les personnes intéressées.

Une réunion d'information est programmée pour le 13 septembre 2016 à 20h30, l'information se fera par le biais du site internet de la commune ainsi que par flyers.

Monsieur le Maire remercie Mme Cathy DUCLOS pour son implication dans le concours organisé par la Fondation du Patrimoine. Mme Duclos s'est engagée avec sa classe, durant l'année scolaire, dans un projet pédagogique dont l'objectif était de soutenir la restauration du carillon de l'église de Saint-Léon, patrimoine de la commune.

Un chèque de 6000 euros a été remis à l'école de St Léon.

----- **CONSEIL MUNICIPAL DU 28/07/2016**

Membres présents à la séance :12 /15

LANDET JC, MORIN B, PEZ A, MARRASSE N, COLOMBIES D, GERS H, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, DERS JJ, MAZAS C, CASES F

Excusés : POUNT BISET P, GONCALVES M

Procurations : AYOUB S → CAZAUX G

Monsieur le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : CAZAUX G

Pour 13 - voix : LANDET JC, MORIN B, PEZ A, MARRASSE N, COLOMBIES D, GERS H, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, DERS JJ, MAZAS C, CASES F, AYOUB S

Il soumet à l'approbation de l'assemblée le compte rendu de la séance du 28/06/2016.

Pour 12 - voix : LANDET JC, MORIN B, PEZ A, MARRASSE N, COLOMBIES D, GERS H, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, DERS JJ, AYOUB S, CASES F

Abs : MAZAS C

1/ Démission du Conseil Municipal de Monsieur ANTONIO

Monsieur ANTONIO Stéphane, conseiller municipal depuis le 29/03/2014 ayant remis sa lettre de démission à Monsieur le Maire le 4 juillet 2016, conformément à la circulaire 1405029 C du Ministère de l'Intérieur, Monsieur GERS Henri, en position de 13^{ème} et 1^{er} non élu sur la liste, a été convoqué à la réunion et doit être installé dans ses fonctions par Mr le Maire.

Suite à cette démission, il convient également de le remplacer par vote dans les commissions suivantes :

- commission finance, vie scolaire et périscolaire,
- commission urbanisme, aménagement du territoire, voirie et travaux,

Monsieur David COLOMBIES est proposé pour ces postes.

- commission communale des impôts directs (proposition à l'administration) : *Mr DEMAY Jacques commissaire suppléant, est élu d'office (suppléant Mr Gers)*

Ainsi qu'en tant que délégué auprès de :

- la chambre de commerce
- élu en charge de la sécurité routière.

Monsieur Henri GERS est proposé pour ces postes.

Pour 11 - voix : LANDET JC, MORIN B, PEZ A, MARRASSE N, COLOMBIES D, GERS H, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, DERS JJ, AYOUB S.

Abs – 2 voix : MAZAS C, CASES F

Cette délibération est adoptée.

2/ Signature du marché de fourniture de repas à la cantine scolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la personne en Contrat Unique d'Insertion occupant le poste de cuisinière à la cantine scolaire, n'ayant pas accepté le renouvellement de son contrat, afin d'assurer la continuité du service de restauration scolaire, il a été fait appel à la société de restauration ANSAMBLE, pour la fourniture des repas jusqu'à la fin de l'année scolaire (29/07/2016)

Ce contrat a été conclu au prix de :

- 2.66 € TTC le repas maternelle livré,
- 2.26 € TTC le repas primaire livré.

Suite à la réunion de la commission "Affaires scolaires et périscolaires" du 12/04/2016, une consultation a été lancée pour la fourniture de 22 000 repas par année scolaire à la cantine.

En réponse à la parution dans le BOAMP, 3 sociétés de fournitures de repas ont répondu à la consultation :

- COMPASS
- API RESTAURATION
- ANSAMBLE Midi Gastronomie

La commission "Affaires scolaires et périscolaire", après avoir examiné les offres, visité les cuisines et goûté les repas test, propose de retenir l'offre de la société ANSAMBLE, jugée la mieux disante au prix de :

- repas maternelle : 2.62 € TTC
- repas élémentaire : 2.72 € TTC
- repas adulte : 2.95 € TTC

Pour 13 voix : LANDET JC, MORIN B, PEZ A, MARRASSE N, COLOMBIES D, GERS H, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, DERS JJ, MAZAS C, CASES F, AYOUB S

Cette délibération est adoptée.

3/ Tarification des repas à la cantine scolaire

Suite aux réunions de la commission finance, vie scolaire et périscolaire, une nouvelle tarification des repas à la cantine scolaire est proposée à l'approbation du conseil municipal.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des articles R351-52 et R531-53 du code de l'éducation, qui stipulent que les tarifs de la restauration scolaire sont fixés par la collectivité qui en a la charge, sans pouvoir être supérieurs au coût par usager.

Le prix actuel du repas étant de 2.20 € pour les enfants et de 3.50 € pour les adultes, depuis le 01/09/2011, alors que le nouveau marché de fournitures de repas à la cantine scolaire à compter du 01/09/2016, a été conclu au prix de 2.62 € le repas maternelle, 2.72€ le repas élémentaire et 2.95 € le repas adulte.

Le coût réel des si l'on prend en compte les frais de personnel, l'amortissement du matériel et des locaux, la fourniture du pains et de boissons, et les frais de fonctionnement de service est de 7.43 euros le repas maternelle, 7.53 euros le repas élémentaire et 7.76 euros le repas adulte.

La commission "Affaires scolaires et périscolaires" propose donc une révision de la tarification de la manière suivante :

- repas maternelle : 2.50 €
- repas élémentaire : 2.50 €
- repas adulte : 3.50 €

Pour – 11 voix : LANDET JC, MORIN B, PEZ A, MARRASSE N, COLOMBIES D, GERS H, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, DERS JJ

Abs – 1 voix : CASES F

Contre – 1 voix : MAZAS C

Cette délibération est adoptée.

4/ Approbation du rapport sur l'eau du SIECHA :

Le conseil municipal de chaque commune membre du SIECHA doit délibérer sur le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Ce document de 65 pages est consultable en mairie ou téléchargeable sur le site www.siecha.fr

Pour 11 - voix : LANDET JC, MORIN B, PEZ A, MARRASSE N, COLOMBIES D, GERS H, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX G, DERS JJ, AYOUB S.
Abs – 2 voix : MAZAS C, CASES F

Cette délibération est adoptée.

5/ Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, suite à son entretien avec le responsable de la voirie de la DDT, que les travaux de réfection de la chaussée qui traverse le centre bourg débuteront fin août début septembre. Lors de ces travaux de réfection, il a été demandé à la Sté MALLET de mettre en place le passage piéton surélevé prévu aux amendes de police, ces travaux s'élèveront à 9 348.63 € TTC.

- Monsieur le Maire a été sollicité par le Comité des Fêtes de St Léon, pour, compte tenu du climat actuel, faire appel au service de 2 vigiles pour les soirées du samedi 30 et dimanche 31 juillet de la Fête locale de St Léon. Après un tour de table, il est décidé de laisser libre choix au Président du Comité des Fêtes.

----- **CONSEIL MUNICIPAL DU 27/10/2016**

Membres présents à la séance : 10/15

LANDET Jean-Claude, MORIN Barbara, POUNT BISET Pierre, PEZ Andrée, GERS Henri, ESCACH Magali, CAZAUX Gilbert, DERS Jean-Jacques, TAHAR Malika, GONCALVES Michel.

Excusés : AYOUB Sabrina, CASES Françoise, MAZAS Christian

Procurations : MARRASSÉ Nelly → PEZ Andrée
COLOMBIES David → POUNT BISET Pierre

Monsieur le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : GERS Henri

Pour - 12 voix : LANDET Jean-Claude, MORIN Barbara, POUNT BISET Pierre, PEZ Andrée, GERS Henri, ESCACH Magali, CAZAUX Gilbert, DERS Jean-Jacques, TAHAR Malika, GONCALVES Michel, MARRASSE Nelly, COLOMBIES David

Il soumet à l'approbation de l'assemblée le compte rendu de la séance du 28/06/2016.

Pour 11 - voix : LANDET Jean-Claude, MORIN Barbara, POUNT BISET Pierre, PEZ Andrée, GERS Henri, ESCACH Magali, CAZAUX Gilbert, DERS Jean-Jacques, TAHAR Malika, MARRASSE Nelly, COLOMBIES David

Abs – 1 voix : GONCALVES Michel

Monsieur le Maire propose d'additif suivant à l'ordre du jour du conseil municipal :

- confirmation de l'institution de la taxe d'aménagement,***
- approbation de la modification des statuts du SDEH-G***

1/ Communauté de communes :

- approbation des nouveaux statuts de Co.Laur.Sud :

Suite à la délibération du conseil communautaire du 26/07/2016, ayant pour objet la mise en conformité des statuts de la communauté de communes CoLaurSud, les conseils municipaux des communes membres doivent se prononcer sur cette modification statutaire.

Pour 11 - voix : LANDET Jean-Claude, MORIN Barbara, POUNT BISET Pierre, PEZ Andrée, GERS Henri, ESCACH Magali, CAZAUX Gilbert, DERS Jean-Jacques, TAHAR Malika, MARRASSE Nelly, COLOMBIES David

Abs – 1 voix : GONCALVES Michel

Cette délibération est adoptée.

- choix du nom et du siège de la nouvelle communauté de communes :

Il appartient aux conseils municipaux de se prononcer par délibérations concordantes sur le nom et le siège du nouvel établissement public :

Pour le nom, sont proposés :

- * *Lauragais Tolosan*
- * *Terre du Lauragais*
- * *Lauragais Terre de Pastel*

Pour le siège, est proposé :

- * *Villefranche de Lauragais*

Après concertation, il est proposé

- *la dénomination : Communauté de Communes des Terres du Lauragais*
- *de fixer le siège social à Villefranche de Lauragais.*

Pour 12 - voix : LANDET Jean-Claude, MORIN Barbara, POUNT BISET Pierre, PEZ Andrée, GERS Henri, ESCACH Magali, CAZAUX Gilbert, DERS Jean-Jacques, TAHAR Malika, MARRASSE Nelly, COLOMBIES David, GONCALVES Michel

Cette délibération est adoptée.

2/ Personnel communal :

- augmentation des horaires du poste d'ATSEM (Mme MARTIN)

Passage de 25h/hebdomadaires à 30 h à compter du 01/01/2017

Pour 12 - voix : LANDET Jean-Claude, MORIN Barbara, POUNT BISET Pierre, PEZ Andrée, GERS Henri, ESCACH Magali, CAZAUX Gilbert, DERS Jean-Jacques, TAHAR Malika, MARRASSE Nelly, COLOMBIES David, GONCALVES Michel

Cette délibération est adoptée.

- augmentation des horaires du poste non permanent d'adjoint technique (Mme BRAZ)

Passage de 15h/hebdomadaires à 20 h à compter 01/01/2017

Pour 12 - voix : LANDET Jean-Claude, MORIN Barbara, POUNT BISET Pierre, PEZ Andrée, GERS Henri, ESCACH Magali, CAZAUX Gilbert, DERS Jean-Jacques, TAHAR Malika, MARRASSE Nelly, COLOMBIES David, GONCALVES Michel

Cette délibération est adoptée.

- adhésion à l'assurance chômage

Pour le personnel non titulaire, au taux de 6.40% à compter du 01/01/2017

Pour 12 - voix : LANDET Jean-Claude, MORIN Barbara, POUNT BISET Pierre, PEZ Andrée, GERS Henri, ESCACH Magali, CAZAUX Gilbert, DERS Jean-Jacques, TAHAR Malika, MARRASSE Nelly, COLOMBIES David, GONCALVES Michel

Cette délibération est adoptée.

- adhésion au service Santé et Prévoyance du CDG 31

Suite à la délibération du 14/04/2016 par laquelle la commune a donné mandat au CDG 31 pour la consultation pour la couverture santé et prévoyance des agents communaux, il convient :

- d'adhérer au service santé du CDG 31 pour un coût annuel de 12€/agent
- Ou d'adhérer au service prévoyance du CDG 31 pour un coût annuel de 9 €/agent
- Ou d'adhérer aux services santé et prévoyance pour un coût annuel de 15€/agent
- de fixer la participation mensuelle de la commune par agent, tant pour la couverture santé que pour la couverture prévoyance.

Monsieur le Maire propose :

- *d'adhérer au service de convention de participation en santé du CDG 31, en s'acquittant d'un tarif de service auprès du CDG31 fixé à 15€ par agent adhérent à la couverture santé et prévoyance,*
- *d'adhérer à la convention de participation correspondante et au contrat d'assurance associé, dont le titulaire est le groupement Alternative Courtage,*
- *de donner accès ainsi à tous les agents, aux couvertures proposées dans ce cadre en bénéficiant d'une participation mensuelle de la structure fixée à 8 euros en Santé et 2 euros en Prévoyance.*

Pour 11 - voix : LANDET Jean-Claude, MORIN Barbara, POUNT BISET Pierre, PEZ Andrée, GERS Henri, ESCACH Magali, CAZAUX Gilbert, DERS Jean-Jacques, TAHAR Malika, MARRASSE Nelly, COLOMBIES David

Abs – 1 voix : GONCALVES Michel

Cette délibération est adoptée.

3/ Budget 2016 :

- emprunt de 76 000€

Afin de financer l'acquisition de terrains et la rénovation des salles des fêtes, une consultation a été lancée auprès des établissements bancaires, pour un prêt de 76 000€, à taux fixe et amortissable sur 15 ans

Deux établissements ont répondu à la consultation :

- le Crédit Agricole, au taux de 1.45% avec 76 € de frais de dossier, soit 15 annuités de 5 674.13 €

- la Caisse d'Epargne, au taux de 0.91 %, avec 100 € de frais de dossier, soit 15 annuités de 5 443.31 €

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne.

Pour 11 - voix : LANDET Jean-Claude, MORIN Barbara, POUNT BISET Pierre, PEZ Andrée, GERS Henri, ESCACH Magali, CAZAUX Gilbert, DERS Jean-Jacques, TAHAR Malika, MARRASSE Nelly, COLOMBIES David

Abs – 1 voix : GONCALVES Michel

Cette délibération est adoptée.

- décision modificative budgétaire assainissement :

Article R 28156 (matériel d'exploitation) : 10 227.00€

Article D 6811 (dot. aux amortissements) : 10 227.00 €

Pour 12 - voix : LANDET Jean-Claude, MORIN Barbara, POUNT BISET Pierre, PEZ Andrée, GERS Henri, ESCACH Magali, CAZAUX Gilbert, DERS Jean-Jacques, TAHAR Malika, MARRASSE Nelly, COLOMBIES David, GONCALVES Michel

Cette délibération est adoptée.

- décision modification budgétaire communale :

Article D 1641 (emprunts) : 3 537.63 €

Article D 21316 (équipements du cimetière) : 3 537.63 €

Pour 12 - voix : LANDET Jean-Claude, MORIN Barbara, POUNT BISET Pierre, PEZ Andrée, GERS Henri, ESCACH Magali, CAZAUX Gilbert, DERS Jean-Jacques, TAHAR Malika, MARRASSE Nelly, COLOMBIES David, GONCALVES Michel

Cette délibération est adoptée.

- indemnité de conseil et de budget 2016 :

Monsieur le Maire propose d'attribuer à Mr DOUVENEAU Bertrand, Trésorier de Nailloux et receveur municipal de la commune de Saint-Léon, une indemnité de confection des documents budgétaires conformément à l'arrêté ministériel du 16/12/1983.

Indemnité de conseil : 456.19 €

Indemnité de budget : 45.73 €

Pour 12 - voix : LANDET Jean-Claude, MORIN Barbara, POUNT BISET Pierre, PEZ Andrée, GERS Henri, ESCACH Magali, CAZAUX Gilbert, DERS Jean-Jacques, TAHAR Malika, MARRASSE Nelly, COLOMBIES David, GONCALVES Michel

Cette délibération est adoptée.

4/ Travaux :

- éclairage public :

Le SDEH-G a estimé les travaux de pose de 4 prises, déplacement d'une prise de guirlandes électriques et pose d'un appareil d'éclairage public maison des associations pour un coût restant à la charge de la commune de 318.00 €

Pour 12 - voix : LANDET Jean-Claude, MORIN Barbara, POUNT BISET Pierre, PEZ Andrée, GERS Henri, ESCACH Magali, CAZAUX Gilbert, DERS Jean-Jacques, TAHAR Malika, MARRASSE Nelly, COLOMBIES David, GONCALVES Michel

Cette délibération est adoptée.

- rénovation des salles des fêtes de Saint-Léon et Caussidières :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Départemental 31 a attribué à la commune une subvention de 40 % du montant des travaux de rénovation des salles des fêtes de Saint-Léon et Caussidières, soit 13 202.11 € pour un montant de travaux HT de 33 014.48 €

- rénovation salle de la chasse à Caussidières :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Départemental 31 a attribué à la commune une subvention de 40 % du montant des travaux de rénovation de la salle de la chasse à Caussidières, soit 7 966.99 € pour un montant de 19 917.48 €

5/ Cession de la parcelle E 266 :

La commune, par délibération du conseil municipal en date du 12/06/2014, a utilisé son droit de préemption urbain afin d'acquérir la parcelle E266 appartenant à la succession LAVIGUERIE.

La Sté ITI désirant acquérir la parcelle voisine E 601 appartenant à la succession GASTON propose d'acquérir également la parcelle E266

Il est proposé de fixer le prix de ladite parcelle à 15 000 €, que les frais de géomètre et de notaire soient supportés par le preneur.

Pour 11 - voix : LANDET Jean-Claude, MORIN Barbara, POUNT BISET Pierre, PEZ Andrée, GERS Henri, ESCACH Magali, CAZAUX Gilbert, DERS Jean-Jacques, TAHAR Malika, MARRASSE Nelly, COLOMBIES David

Abs – 1 voix : GONCALVES Michel

Cette délibération est adoptée.

6/ Acquisition de la licence de débit de boisson :

Comme convenu lors de la séance du 28/06/2016, Monsieur le Maire a entamé les négociations avec la Sté AUDHANGO pour l'acquisition de la licence de débits de boisson à consommer sur place afin de préserver l'animation locale.

Après débat, il sera proposé à la Sté AUDHANGO l'acquisition par la commune au prix de 12 500€.

7/ Convention de prêt de la salle des fêtes de Caussidières :

Mr POUNT-BISET, adjoint au Maire, propose la validation par le Conseil Municipal de la convention de prêt de la salle des fêtes de Caussidières.

Le Conseil Municipal valide cette convention.

8/ Confirmation de l'institution de la taxe d'aménagement

Conformément aux dispositions des articles L.174-1 et suivantes du code de l'urbanisme, les POS engagés avant le 31/12/2015, dans une procédure de révision en vue de l'élaboration d'un PLU, mais qui n'est pas achevé au 26/03/2017, deviennent caducs à cette date.

Cette caducité entraîne pour la collectivité concernée, l'application du RNU jusqu'à l'approbation du PLU.

Afin que la commune puisse continuer à percevoir la taxe d'aménagement durant cette période transitoire, il est nécessaire de délibérer pour confirmer le maintien de la TA, de son taux et de ses exonérations.

Pour 11 - voix : LANDET Jean-Claude, MORIN Barbara, POUNT BISET Pierre, PEZ Andrée, GERS Henri, ESCACH Magali, CAZAUX Gilbert, DERS Jean-Jacques, TAHAR Malika, MARRASSE Nelly, COLOMBIES David

Abs – 1 voix : GONCALVES Michel

Cette délibération est adoptée.

9/ Modification des statuts du SDEH-G :

Les conseils municipaux des communes membres du SDEH-G doivent se prononcer sur la modification des statuts de ce syndicat. Cette modification porte notamment sur les compétences (élargissement des compétences en matière d'énergie) et sur le nombre de délégués qui passe de 157 à 235.

Pour 12 - voix : LANDET Jean-Claude, MORIN Barbara, POUNT BISET Pierre, PEZ Andrée, GERS Henri, ESCACH Magali, CAZAUX Gilbert, DERS Jean-Jacques, TAHAR Malika, MARRASSE Nelly, COLOMBIES David, GONCALVES Michel

Cette délibération est adoptée.

10/ Questions diverses :

- la pose de panneaux de limitation de vitesse 30km/h est faite pour l'accès à l'école ainsi que Chemin du Moulin jusqu'à la rue du Pastel.

- le panneau d'entrée de village de Caussidières sera déplacé au LD L'Olivier,

- l'enfouissement du réseau moyenne tension par EDF est commencé, courrier a été adressé aux riverains concernés,

- pour la mise en place du parcours sportif de l'école, une mini pelle sera louée. Pose de panneaux de surveillance.

Calendrier associatif

14/01/2017

AG des "Joyeuses Pétroleuses" suivie d'un repas

15/01/2017

TKD – Passage de grade

22/01/2017

LOTO du Comité des Fêtes de Saint-Léon

25/01/2017

AG Détente & Bien Etre

05/02/2017

Repas des « Joyeuses Pétroleuses au Foyer rural à 12h

06 au 10/02/2017

Stage de théâtre organisé par la Cie C'était Demain avec représentation le vendredi 10

26/02/2017

LOTO du Comité des Fêtes de Caussidières à 14h30

04/03/2017

Détente & Bien Etre – Sortie à Calicéo

05/03/2017

LOTO de l'école à 14h30

19/03/2017

Cérémonie FNACA 10h30 à Caussidières – 11 h à Saint-Léon

10 au 14/04/2017

Cie C'était Demain – Stage de Théâtre avec représentation le 14/04/2017 à 18h

29/04/2017

Détente & Bien Etre – Atelier pâtisserie

30/04/2017

Sortie des Joyeuses Pétroleuses

29-30 & 1^{er} mai

Rassemblement des St Léon de France dans l'Allier

11/05/2017

Reprise des concours de pétanque

03/06/2017

Challenge Pierre Floucat - pétanque

10/06/2017

Détente & Bien Etre – sortie aux Jardins de Martel et pique-nique

25/06/2017

Vide grenier

01/07/2017

TKD – passage de grade et AG

06/07/2017

Pétanque- Semi nocturne

28-29-30/07/2017

Fête locale de Saint-Léon

05/08/2017

Concours Officiel de pétanque

20/21/08/2017

Fête locale de Caussidières

Nos commerçants et Artisans - A votre service !

PROFESSIONNELS DE LA SANTE		
CESSERES Jérôme COLOMBA Sandrine	Kiné	05 62 18 34 33 06 18 07 72 64
CHAUSSEE Nathalie ELSANKARI Salim MICHEL Marie	Médecins Généralistes	05 61 81 12 55
COMMERCES		
AU DHANGO	Epicerie	05 61 81 73 44
HOUY Vinciane	Coiffure	06 13 12 12 37
CREOLISE	Chef Antillais à domicile	07 86 72 58 01
AGRICULTURE		
ARMENGAUD Frédéric	Vente de veau sous la mère	06 86 48 80 26
CAZAUX Gilbert	Travaux agricoles	05 61 81 32 91
DEBAT Jean-Pierre	Négoce animaux-Vente à la ferme	05 61 81 92 11
GIE de Magalou	Travaux agricoles	05 61 81 97 09
ARTISANS Bâtiments		
AUTHESSERRE Gaël	Maçon-Plaquiste-Poseur de parquet	06 06 70 49 12 gaphie@club-internet.fr
CESSERES Daniel	Terrassements	05 61 27 25 84
CONTE Jean Claude	Maçonnerie Générale	06 13 08 21 23
COUGET Christian	Plaquiste	06 77 05 76 84
DARBAS Fabrice	Peintre	05 34 66 06 48
Ent FRUCHET	Maçonnerie – Rénovation	06 09 60 51 21 entreprisefruchet@yahoo.fr
GAYSSOT Hervé	Maçonnerie – Divers	05 61 81 11 50
MALBEC Eric	Electricien	05 61 81 11 79
PERROT Lionel	Artisan Peintre	05 61 07 68 82 06 22 28 63 33 perrot.lionel31@orange.fr
PLAQUISTES du Lauragais	Neuf & rénovation	06 14 95 19 11
SALLOT Jean-Claude	Multiservices – Pose de cuisines & terrasses bois	06 62 94 33 64 jeanclaude.sallot@sfr.fr
SOULA Bruno	Plomberie	05 61 81 65 81
SYSTEMPLAC PUGET Ch.	Plâtrerie sèche & technique	06 15 49 19 27
AUTRES SERVICES		
Cie des Menestrelli Mr PIAGESSI Américo	Musique italienne, animations et spectacles pour enfant, carnivals, Noël...	05 61 81 48 19 06 83 78 64 62 http://musique.italienne.com
CONNILLIERE Christian	Psycho-énergéticien	06 20 49 88 07 www.portail.praticien.com
DOU EXPERTISES	Expert d'assurés	05 61 45 26 15 / 06 22 80 15 86 cdex@orange.fr
Ecuries des Houarn FER Gwendolen	Pension pour chevaux	06 82 93 70 51
EURL KEVLAR	Sécurité & Protection	05 61 27 91 59
INFLUENCE GIBEL Véronique	Géobiologie – Radiesthésie – Géobiologie énergétique - Reiki	06 70 51 24 71 www.veroniquegibel.fr
MERCIER Jean Louis	Formation Marketing	05 61 81 45 25
Nathalie Chaulaïc Atelier Mosaïque	Pièces uniques – créations sur commande – mural & volume	06 86 26 67 34 mosaïque@nathaliechaulaïc.com
NERAUDEAU Marie	Secrétariat	05 86 84 01 85 neraudeau.marie@bbox.fr
NYER Bernard	Antiquités – Brocante	06 27 67 20 80
OVALIE Assurances	Courtage d'Assurances	05 34 66 40 89/06 14 48 61 28
Quand Nathalie rêve...	Décoration, Créatrice d'ambiance, Mobilier Vintage, Art Floral	06 61 17 36 73
HEBERGEMENT		
Château de ROUAIX	Résidence Locative	06 18 40 74 67
DENORME Michel	Gîte	06 79 35 75 13
LABORIE Geneviève	Gîte	05 61 81 33 70
LAMOUREUX A. Marie	Chambres d'Hôtes Gîtes ruraux	05 61 81 92 21 06 63 65 72 86
MARQUEZ Joëlle	Chambre d'Hôte	05 61 27 59 45



Hôtel de ville

1, place de la République

31560 SAINT-LÉON

Tél : 05 61 81 92 03 – Fax : 05 61 81 77 41

Courriel : mairiedesaint-leon@wanadoo.fr

www.saintleon31.fr

Horaires d'ouverture Mairie

Lundi – Mardi – Mercredi - Jeudi – Vendredi : 8H – 12H / 14H – 17H

Horaires d'ouverture Agence Postale Communale

Du lundi au vendredi – de 8 h à 12 h

Permanence du Maire

Mercredi : 9H – 12H

Samedi : 10 – 12H

Permanence des Adjointes

Vendredi : 14H – 17H

